Publié le 7 mai 2016.
Dernière modification : 7 juillet 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

LA CITÉ UNIVERSITAIRE DE HANOÏ

Verney (Sébastien),
L'Indochine sous Vichy.
Entre Révolution nationale, collaboration et identités nationales 1940-1945.
Riveneuve Éditions, Paris, 2012, 522 p.

Une architecture symbole du nouveau régime

[121] Projet en attente dans le carton républicain depuis 1938, cette cité universitaire devient sous l'ère Decoux l'un des signes de l'urbanisme identitaire liant un concept fédéral à un concept local. Devant la hausse du nombre d'étudiants et le peu de logements disponibles, les autorités coloniales, menacées de perdre le contrôle sur un milieu sensible aux sirènes nationalistes, cherchent, à la veille du conflit, une solution à ce problème. La Maison des étudiants de l'Indochine inaugurée en 1930 [à Paris] ne suffisant pas, Catroux, au début de 1940, dresse le projet d'une construction à Hanoï d'une cité séparant dans des pavillons les étudiants indochinois selon leurs origines [1]. Decoux reprend l'idée et fonde par arrêté du 7 octobre 1941 un « comité d'initiative et de propagande pour la fondation de la cité universitaire de Hanoi » chargé de regrouper les fonds pour sa construction.

……

CRÉATION
D'UNE CITÉ UNIVERSITAIRE
À HANOÏ
(*L'Écho annamite*, 10 octobre 1941, p. 2)

Hanoï, 9 octobre. — L'amiral Decoux, gouverneur général de l'Indochine, a décidé la construction d'une cité universitaire, destinée à assurer le logement des étudiants de l'Université de Hanoï. Cette cité sera construite sur les terrains de Bach-Mai avoisinant l'hôpital René-Robin et comprendra, outre les services généraux, des pavillons réservés aux étudiants des différents pays de l'union et des terrains de sport et d'éducation physique.

Le financement de cette œuvre sera assuré par des subventions du budget général et des budgets locaux des différents pays de l'Union, mais aussi par des donations et des souscriptions des différentes collectivités et de la population indochinoise elle-même.

Par arrêté du 7 octobre 1941, le chef de la Colonie vient d'instituer un comité d'initiative et de propagande chargé de créer un mouvement d'intérêt autour de la réalisation de cette cité et de réunir les souscriptions. Ce comité, placé sous. la présidence de Madame Decoux, comprend les personnalités suivantes :

MM. Charton, directeur de l'Instruction publique, vice-président, délégué général ;

Cœdès, directeur de l'École française d'Extrême-Orient ;

LL. EE, Hoang-Trong-Phu, tông-doc en retraite ; Pham-Quynh, ministre de l'Éducation nationale ;

[1] AN~VN-CII, GOUCOCH, 11159/N150 : étudiants cochinchinois au Tonkin.

MM. [Louis] Mayet, trésorier général de l'Indochine [2] ; Baylin, directeur de la Banque de l'Indochine ; [Antoine] Baffeleuf, président de la Chambre de commerce de Hanoï ; [Pierre] Barth, directeur de la maison Denis frères, à Hanoï ; le R. P. Prisset, vicaire provincial des pères dominicains ; Camerlynck, directeur de l'École supérieure de Droit ; Galliard, directeur de l'École de médecine ; [Évariste] Jonchère, directeur de l'École des Beaux-Arts ; Tran van Chuong, avocat à la Cour de Hanoï ; Ho dac Di, médecin de l'assistance ; Hoang xuan Han, professeur agrégé au Lycée du Protectorat ; Kruze, professeur à l'École des Beaux-Arts ; M. Comby, professeur à l'École de Droit, secrétaire.

Pour former l'élite future
Une cité universitaire sera édifiée à Hanoï
par E. DEJEAN DE LA. BATIE
(*L'Écho annamite*, 17 octobre 1941)

Où l'argent sera bien placé

La France ne peut ni ne veut mourir. « Pays des brusques réveils et des redressements prodigieux » — comme l'appelle son chef actuel : le maréchal Pétain — loin de se laisser abattre par le malheur, ses revers produisent sur elle l'effet salutaire d'un tonique ou d'un stimulant.

Créée aux jours les plus sombres de l'autre guerre — en 1917, alors que la victoire hésitait entre les deux camps — l'Université indochinoise constitue comme un vivant témoignage de cette constatation devenue banale à force de se répéter au long de l'histoire.

La Révolution nationale, qui a tant de fois affirmé sa sollicitude envers la jeunesse de l'empire, ne saurait se désintéresser de cette œuvre culturelle, éclatante concrétisation de l'influence spirituelle et des bienfaits matériels de la puissance tutrice.

C'est pourquoi, sans attendre l'issue des présentes hostilités européennes, ni la clarification d'une situation internationale des plus compliquées, l'amiral Decoux, digne dépositaire des volontés souveraines de la Métropole, a décidé la mise immédiate en chantier d'une des constructions les plus grandioses qu'aura jamais connues la capitale tonkinoise : la cité universitaire de Hanoï, projet si souvent envisagé dans le passé, mais constamment renvoyé jusqu'ici.

Nous ne surprendrons personne en déclarant que cette hâte fébrile à bien faire est la caractéristique même de la méthode de l'illustre vainqueur de Verdun, toute tendue vers l'action utile et les réalisations fécondes Ne l'a-t-il point prouvé, hier encore, en inaugurant le premier tronçon du Trans-Sahara ? chemins de fer conçu il y a plus de soixante ans, mais dont la Troisième République ne posa jamais un mètre de rail…. autrement qu'en palabres parlementaires !

Il y a lieu d'espérer que, malgré les multiples difficultés de l'heure, l'imposant édifice qui nous occupe surgira de terre à une vitesse accélérée, grâce aux efforts du gouvernement — il va de soi — et surtout à ceux des Indochinois, soucieux de doter la colonie d'une élite indigène et francisée toujours plus capable.

Car notre gouverneur général tient à associer la population à l'œuvre pie dont elle-même sera la première bénéficiaire, et c'est dans le double but de susciter des bonnes volontés et de recueillir les souscriptions particulières qu'un comité d'initiative est institué dans chaque partie de l'Union.

---

[2] Louis Mayet : né le 3/3/1885, trésorier général du protectorat du Maroc (1916), trésorier payeur en A. E. F., de la Cochinchine, puis trésorier-payeur général de l'Indochine. Une fille mariée le 15 décembre 1938 à Nice à Max Barrière, employé de la Banque de l'Indochine à Saïgon.

En Cochinchine, cet organisme — qui a est déjà réuni, sous la présidence de M. l'administrateur Esquivillon, inspecteur des affaires politiques et du travail — compte parmi ses membres les personnalités suivantes, connues et estimées de l'unanimité de nos concitoyens :

M. Bui-quang-Chiêu, délégué de la Cochinchine au Conseil supérieur de la France d'outre mer ;

M. Taboulet, chef du service local de l'enseignement ;

M. P. Nouvel de la Flèche [3], administrateur des colonies, président de la commission locale de contrôle des informations et de la propagande ;

M. Rolland, chef du service de la propriété foncière ;

Le docteur Nguyên van Nhung, membre de la commission mixte du Conseil Colonial ;

M. Truong Vinh Tông, conseiller fédéral ;

M. Nguyên thinh Giung, professeur au lycée Pétrus Truong vinh Ky ;

M. Truong-van-Tuân, imprimeur, conseiller municipal de la ville de Saïgon ;

Le trésorier-payeur ou son délégué.

*
* *

Le vaste terrain sur lequel s'édifieront les bâtiments projetés, situé entre l'Université et l'hôpital René Robin — sur l'immense plaine que constituent, si nos renseignements sont exacts, les remblais de l'ancien lac de Bây Mai (Bach-Mai) — répondra parfaitement à sa triple destination :

Offrir aux étudiants un coin tranquille, ni trop près ni trop loin de la grosse agglomération hanoïenne, où ils pourront, tout à leur aise, se meubler l'esprit et se délasser le corps — vivre et travailler ensemble, selon les règles les plus strictes de l'hygiène corporelle et morale — se distraire sainement, à l'écart des tentations de la cité comme à l'abri des soucis matériels.

Pour l'organisation des pavillons, un communiqué, que plusieurs de nos confrères ont inséré, nous apprend que les services compétents du gouvernement général examinent la formule d'une sorte d'appartement où seraient groupés plusieurs pensionnaires — de façon à former une équipe pour l'existence commune.

Chacun de ces appartements comprendrait : un dortoir-studio, une salle de travail, éventuellement une cuisine et un réfectoire.

Dans un immeuble beaucoup plus spacieux seront installés : les services administratifs de céans ; une salle de réunion et de travail ; une bibliothèque collective ; une salle de culture physique, à laquelle serait adjoint un restaurant Bien entendu, un stade sportif sera aménagé, avec une organisation sanitaire adéquate et une piscine aux dimensions proportionnées aux besoins.

Chaque territoire de la Fédération indochinoise aura son pavillon propre, construit avec la participation financière de ses budgets et de ses souscriptions publiques.

Sur le plan définitif, des espaces sont réservés au futur pavillon des étudiantes et à celui — éventuel — des étrangers.

Nul doute que cet ensemble judicieux n'enlève l'approbation enthousiaste de la bourgeoisie annamite, par atavisme et par tradition si éprise du avoir.

Les parents qui, bien que désireux de voir leur enfants s'abreuver aux sources même. de la culture française, n'osent pas les envoyer au loin acquérir cette science occidentale si enviée, encore qu'ils disposent de moyens suffisants pour supporter les frais élevés de

---

[3] Nouvel de la Flèche : particulièrement apprécié du régime Decoux pur avoir quitté la Nouvelle-Calédonie passée à la dissidence gaulliste.

ces études supérieures, verront bientôt s'anéantir leurs scrupules, sans doute respectables, excessifs peut-être, mais parfois si justifiés !

La cité universitaire fondée, rien ne les empêchera plus de se séparer de leurs fils, voire de leurs filles, assurés que ceux ci seront confiés désormais à des guides expérimentés, consciencieux et vigilants.

Faut il rappeler ici que pousser les jeunes vers les cimes accessibles à leurs aptitudes, c'est remplir un devoir social et patriotique, joie doublement impérieux, aujourd'hui plus qu'hier et moins que demain ?

Les familles cochinchinoises le savent bien, lesquelles n'ont jamais reculé devant aucun sacrifice pécuniaire pour doter leurs rejetons de la cuirasse adamantine qui fait d'eux des lutteurs armés pour la bataille de l'existence, en même temps que des bon serviteurs du pays, dans le plein sens de l'expression.

Autant de raisons qui nous incitent à prévoir la plus gros comme le plus légitime succès pour les prochaines souscriptions en faveur de la cité universitaire de Hanoï.

Message de l'amiral Decoux
POUR LA CITE UNIVERSITAIRE
(*L'Écho annamite*, 3 novembre 1941)

Français et Indochinois

Je suis venu vous entretenir ce soir d'un projet qui intéressa au plus haut point l'avenir de l'Indochine, parce que sa réalisation aura, sur la formation de ses élites, une influence décisive. Il s'agit de la construction à Hanoï d'une cité universitaire.

Je n'ai pas besoin de vous décrire les conditions d'existence matérielle des étudiants sans fortune qui, des provinces du Tonkin comme des divers pays de l'Union, viennent à Hanoï pour y suivre les cours d'enseignement supérieur et y conquérir les diplômes qui leur donneront accès à la carrière administrative et aux professions libérales. Je vous demanderai simplement de bien vouloir réfléchir un instant aux difficultés de logement dans une ville surpeuplée, au dépaysement dans un climat très différent de celui du reste de l'Indochine, à l'absence de surveillance et de conseils, enfin à l'abandon moral, générateur de faiblesses et d'écarts de conduite nuisibles à la bonne marche des études. Cet état de choses ne saurait se prolonger plus longtemps sans porter préjudice à la formation physique et spirituelle de cette jeunesse dont nous avons la responsabilité et en qui l'Indochine met tout son espoir.

C'est pour y remédier que j'ai décidé de construire à Hanoï une « cité universitaire » où les étudiants, tant français qu'indochinois, voire même étrangers, trouveront dans une série de pavillons, modernes et confortables sans être luxueux, la possibilité de se loger aux moindres frais, et dans un bâtiment commun des salles d'étude et de réunion, une bibliothèque, un restaurant, le tout entouré de vastes terrains de sport.

Sur le plan d'extension de la ville de Hanoï, une parcelle de 55 hectares a été réservée dans le quartier de Bach-Mai, entre l'Université et l'Hôpital René-Robin, et pour la réalisation financière de ce projet, nous pouvons, d'ores et déjà, compter sur une subvention de 150 000 piastres du Budget général et sur 100.000 piastres du Budget de la Cochinchine. J'ai demandé au gouvernement métropolitain une participation d'égale importance.

Mais il va de soi que ces crédits sont encore insuffisants pour permettre d'exécuter la première tranche du programme, qui prévoit la construction d'urgence d'un ou plusieurs pavillons pouvant loger une centaine d'étudiants, et celle du bâtiment central.

J'adresse ce soir un pressant appel aux grandes sociétés commerciales, aux industriels, aux planteurs, à tous ceux qui, par leur situation de fortune, sont

susceptibles de collaborer aux financement du projet, et je leur demande de m'aider sans retard.

Mais je m'adresse également aux humbles donateurs qui, par leur geste généreux auront, eux aussi, à cœur de prouver leur esprit d'entraide et leur foi dans l'avenir.

À côté du Comité central d'initiative et de propagande pour la fondation de la cité universitaire, présidé par Madame Decoux, il a été institué dans chaque pays de l'Union un Comité local habilité à recevoir les dons des particuliers et des collectivités qui, répondant à mon appel, auront à cœur de contribuer à la réalisation d'une œuvre à laquelle j'attache la plus grande importance.

À tous ceux qui portent un intérêt à la fondation d'une cité universitaire à Hanoï, soit parce que, ayant des enfants étudiants ou en passe de le devenir, ils bénéficieront directement de cette création, soit parce qu'ils en comprennent l'utilité sociale, je demande de verser leur obole, si modeste soit-elle.

En même temps qu'ils marqueront ainsi leur sollicitude envers cette studieuse jeunesse à qui incombera la noble tâche de conduire le pays vers d'heureuses destinées, ils cimenteront cette union franco-indochinoise sur laquelle est en train de se bâtir l'Indochine de demain. (Arip)

L'appel du gouverneur général en faveur de la cité universitaire est entendu en Chine
(*L'Écho annamite*, 12 novembre 1941)

La liste des souscriptions pour l'édification à Hanoï, auprès de l'Université indochinoise, de la cité universitaire, s'est ouverte dans le territoire de Kouang-Tchéou-Wan par un don de 20.000 piastres.

Le généreux mécène — M. Gaston A. Piou — a souligné, par son geste, combien le rayonnement intellectuel de la France dans le Pacifique était cher à tout la communauté extrême-orientale. Il a marqué le prix qu'il attachait à ce que la jeunesse indochinoise trouve, auprès des établissements universitaires de Hanoï, les moyens de poursuivre, dans des conditions normales d existence, les travaux qui lui permettront d'assimiler, de façon fructueuse et solide, les principes sur lesquels s'est fondée la civilisation occidentale (Arip).

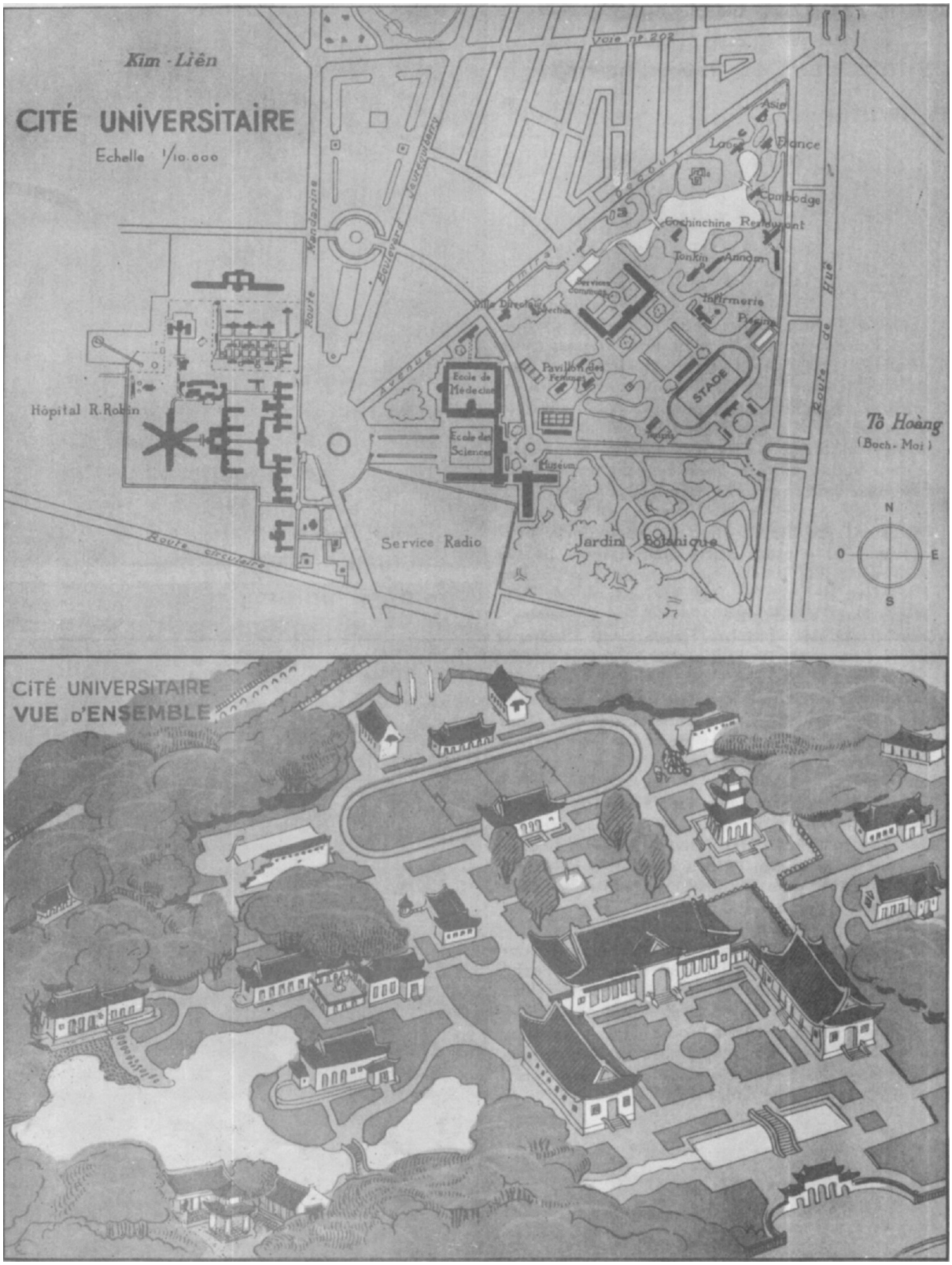

(*Indochine, hebdomadaire illustré*, mi-novembre 1941)

Causerie à la S.A.M.I.P.I.C. [4]

[4] Société pour l'amélioration morale, intellectuelle et physique des indigènes de Cochinchine.

(*L'Écho annamite*, 19 novembre 1941)

M. Bui-quang-Chiêu, délégué au Conseil supérieur de la France d'outre-mer, fera à la Samipic, 90, boulevard Gallieni, à Choquan, ce soir, jeudi vingt novembre, a vingt heures, une causerie « interamicale » sur la fondation de la cite universitaire à Hanoï.

Espérons que l'éloquence du directeur de la *Tribune indochinoise* se fera assez persuasive pour déclencher d'importants et nombreux dons en faveur de cette œuvre, dont l'utilité ne se démontre plus.

Mécène annamite
(*L'Écho annamite*, 17 novembre 1941)

Il s'agit de M. Trân-Trinh-Trach [5], commandeur de la Légion d'honneur, le richissime propriétaire de Baclieu.

On ne fait jamais appel en vain à sa générosité pour les œuvres utiles ou philanthropiques.

Il l'a prouvé, une fois encore, en remettant à l'amiral Decoux, sept mille piastres, pour la future cité universitaire de Hanoï ; à M. le gouverneur Rivoal, trois mille piastres, en faveur du Secours national ; enfin, à l'administrateur chef de la province de Bacliêu, deux mille cinq cents piastres, pour le Secoure d'hiver.

Soit un total de douze mille cinq cents piastres.

LA CITÉ UNIVERSITAIRE
(*L'Écho annamite*, 24 novembre 1941)

Hanoï, 22 novembre. — La Société pour l'amélioration morale, intellectuelle et physique des Indochinois, examinant au cours de sa réunion du 20 novembre la question de la construction de la cité universitaire, a voté à l'unanimité la motion suivante :

« La S.A.M.I.P.I.C. adresse à M. le gouverneur général, l'amiral Decoux, l'expression de ses remerciements respectueux, pour la pensée généreuse de doter l'Indochine d'une cité universitaire qui offre à nos enfants les meilleurs conditions morales, spirituelles et physiques de vie pendant leurs études à l'université de l'Indochine, à Hanoï.

« Les membres de la société, en groupe et individuellement, s'engagent à faire une propagande enthousiaste en faveur de cette création, qui répond magnifiquement au but poursuivi par elle et au vœu de toutes les populations indochinoises.

« La S.A.M.I.P.I.C. constituera dans son sein un comité d'action, pour réaliser cette propagande en relation avec les comités officiels locaux et régionaux ». (Arip).

Il est rappelé au public qu'une souscription pour la construction de la cité universitaire est ouverte et que les dons sont reçus :

1° Pour la région Saïgon-Cholon, soit par le trésorier-payeur de la Cochinchine, trésorier du comité d'initiative locale, soit par l'administrateur de la région Saïgon-Cholon et l'administrateur-maire de Saïgon, président du sous-comité régional, soit par le président de la commission municipale de Cholon, soit par l'inspecteur du Travail, président du comité d'initiative local ;

---

[5] Trân trinh Trach (1874-1942) : riziculteur à Baclieu, exploitant de salines et de mont-de-piété, distillateur, fondateur de la Société annamite de crédit, conseiller colonial.

2° Dans les provinces, soit par l'administrateur chef de province, président du sous-comité provincial, soit par le payeur du Trésor, trésorier du sous-comité.

Pour préparer l'avenir
La cité universitaire d'Indochine
(*L'Écho annamite*, 3 décembre 1941)

L'œuvre à laquelle nous devons tous contribuer matériellement et moralement

À une vielle sentence chinoise pour lui donner un sens adapté à la situation de notre pays, nous désirons apporter une légère retouche : « Organiser l'enseignement et préparer la guerre sont des préoccupations d'une égale importance ».

Entendons par là que la victoire ou la défaite d'une nation dépend de sa force militaire en temps de guerre autant que de son institution enseignante dans la paix.

Le maréchal Pétain a déclaré, de son côté : « Le destin d'un peuple commence à s'élaborer sur les bancs des classes et de l'amphithéâtre ».

C'est en se conformant à cette vérité que le gouvernement indochinois, en dépit de difficultés de tous ordres, sous l'impulsion salvatrice de la Révolution nationale, a décidé de créer la cité universitaire de Hanoï.

L'œuvre projetée, qui n'est qu'un des chapitres du programme d'ensemble de notre réorganisation sociale, promet d'être, par elle-même, grandiose et magnifique.

L'appel récent du vice-amiral d'escadre Jean Decoux, gouverneur général de l'Indochine française, en faveur de cette création, nous en a exposé catégoriquement les détails matériels et prouvé la nécessité impérieuse au double point de vue intellectuel et social.

Nous nous permettons d'y revenir, en insistant sur le côté moral de la question.

L'idéal prédominant qui, chèrement, nous préoccupe, dans les heures graves que nous traversons, réside dans la rencontre de l'Orient et de l'Occident, et spécifiquement dans les relations franco-annamites.

Le contact de nos deux peuples a cessé d'être un problème. Il a été sciemment résolu par la synthèse triomphante de leurs vertus traditionnelles et historiques et de leurs principes culturels et patriotiques.

L'important est de savoir comment tirer de cette synthèse des aspirations concrètes, des réalisations propres à consolider l'union ultime de la France d'Asie et de la Métropole, à les rendre prospères, plus fortes et plus grandes.

La création de la cité universitaire indochinoise est une forme des tendances vers ce but, auxquelles notre gouvernement indochinois attache une importance primordiale.

Cette création, en concordance avec d'autres réformes à réaliser, va ouvrir une ère nouvelle à la jeune génération indochinoise, jusqu'ici gênée, « handicapée » dans ses ardeurs studieuses, par des conditions matérielles précaires.

L'étude ne lui réclamera plus que des activités de l'intelligence, des aptitudes physiques et morales.

Aucune raison sérieuse ne saurait être invoquée pour étayer l'affirmation sophistique que cette création augmentera l'armée des chômeurs diplômés, évocateurs de misère individuelle et de désordre social. La nouvelle réorganisation de l'enseignement public se préoccupe uniquement de former des hommes capables de contribuer effectivement au salut de la Patrie et à la prospérité de la communauté nationale et impériale.

Il n'est que de lire et relire les déclarations officielles du vice-amiral d'escadre Jean Decoux sur les projets gouvernementaux de développer l'économie indochinoise pour se convaincre de l'utilité de cette œuvre, à laquelle il nous invite tous à apporter notre pierre.

La cité universitaire indochinoise représentera une étape décisive de la préparation extensive et radicale des grandes améliorations économiques et sociales du pays. Elle les conditionnera toutes car elle dotera largement, de par sa vertu constituante, l'Indochine Nouvelle des spécialistes et techniciens dont nous aurons besoin dans les diverses branches de l'activité productrice.

L'élite d'un pays ne peut seulement compter — chose irréfutable — sur un nombre restreint d'agrégés, de docteurs, de licenciés, mais sur l'ensemble des capacités sélectionnée de toutes les classes sociales. Et ce travail de sélection, pour être consciencieusement exécuté, doit avoir recours à l'arme efficace de l'enseignement, dont l'extension, par la facilité matérielle accordée à l'admission aux hautes études, s'avère nécessaire.

La création de la cité universitaire indochinoise s'inspire de cette conception judicieuse.

Annamites, c'est sur notre avenir, sur l'avenir de notre paya et de notre peuple, que nous fondons, avant tout, nos espoirs et nos ambitions.

Considérons la cité universitaire, comme notre œuvre à tous.

Un adage de chez nous proclame : « Construire cent pagodes en l'honneur de Bouddha et des divinités vaut moins que sauver la vie d'un seul homme ».

Aujourd'hui, nous avons à glorifier l'histoire de tout un peuple, à le sauver de l'ignorance intellectuelle et de la faiblesse mentale — cause de toute décadence nationale — à le faire grand et puissant, en l'insérant dans le rythme de l'évolution mondiale.

Contribuons, en pleine conscience, par notre ferme volonté, à la « culture » de nos élites de demain, par tous les moyens moraux et financiers en notre pouvoir. C'est là notre devoir essentiel.

La cité universitaire sera la plus imposante, la plus éloquente manifestation de nos désirs de faire du bien, dans notre propre intérêt. Elle aura droit à toutes nos pensées actives, jusqu'à sa réalisation complète.

NGO-HUU-THOI.

La cité universitaire
Centre de vie spirituelle et sociale
(*L'Écho annamite*, 12 décembre 1941)

Dans son discours d'inauguration de la Maison internationale à la cité universitaire de Paris en novembre 1936, M. Honorat, directeur de la cité universitaire, dit notamment :

« Si quelque chose de grand se fonde ici, c'est qu'ici sont nées de grandes espérances. »

Reprenant le projet de création de la cité universitaire indochinoise nous pourrons dire, à l'instar de l'ancien ministre de l'instruction publique :

« Nous devons faire quelque chose de grand là où naîtront de grandes espérances. »

Nous avons le devoir de préparer, pour le redressement de la plus grande France, une élite digne de l'Indochine, joyau de son fleuron colonial, et faire entrer dans la réalité, dans la vérité humaine, ce principe que institution et individus voués à la vie de l'esprit doivent être libérés des soucis matériels pour travailler dans la paix et dans la joie.

La cité universitaire indochinoise répondra à ce désir de donner à chaque étudiant indochinois la possibilité, suivant l'expression consacrée, de « courir sa chance » en lui facilitant la vie dans la capitale du Nord.

Il y trouvera, avec le confort d'une vie matérielle assurée, la compagnie habituelle de ses camarades d'études venus de tous les pays de l'Union, si différents de races, mais si proches pour les sentiments qui les attachent à la grande patrie d'adoption.

Tous ces jeunes devront à la cité universitaire de pouvoir préparer dans le calme et loin des tentations de la ville, cette ère si ardemment souhaitée où, dans un monde apaisé, les humains auront le droit de s'estimer et de s'aimer, même s'ils sont d'opinions certaines *[sic]* et pourront entretenir ensemble la flamme sacrée du Vrai et du Beau, même si des frontières les séparent.

Dans cette grande maison de l'Indochine, Annamites, Cambodgiens, Laotiens, vivant côte à côte, auront le loisir de développer la compréhension mutuelle et de travailler à leur rapprochement et leur entente.

À l'heure où certains s'attachent à souligner les singularités de race et de nationalité, à accentuer les particularismes et à ne reconnaître pour dignes d'attention ou même de respect que les différences humaines, elle répond à la volonté de la France de développer chez les étudiants appartenant aux divers pays de la Fédération indochinoise la conscience de ce qu'ils ont de commun, de ce qui les unit par delà les caractéristiques ethniques, de ce qui constitue en un mot le grand fond humain auquel participent tous les peuples de la terre.

Dans cet ordre d'idées, la cité universitaire de Hanoï sera la réédition en plus petit de la cité universitaire de Paris qui couvre une superficie de plus de 40 hectares sur lesquels s'élèvent déjà 19 maisons des divers pays du monde, dont celle de l'Indochine. En dehors de ces maisons particulières à chaque pays, il y a encore la Maison internationale construite avec les fonds provenant d'un don du milliardaire Rockefeller Junior et qui constitue le club le plus complet et le mieux agencé mis à la disposition de étudiants français et étrangers attirés à Paris. On y trouve de salles de restaurant, café et bar, des salons de réception, de conversation, de correspondance ou de lecture, théâtre avec projections cinématographiques, jeux divers et culture physique, piscine, bibliothèque, etc. C'est un véritable centre de vie spirituelle et sociale qui donne aux étudiants le moyen de s'intéresser les uns aux autres et de mieux se connaître.

Parents cochinchinois, souscrivez tous à l'œuvre de la cité universitaire de Hanoï si vous voulez faire de vos enfants la véritable élite sur laquelle pourra compter l'Indochine de demain.

NGUYEN HUU AI

POUR LA CITÉ UNIVERSITAIRE DE HANOÏ
La participation de la métropole
Une prévision budgétaire d'un million de francs
(*L'Écho annamite*, 15 décembre 1941)

Sur la demande de l'amiral Decoux, le gouvernement métropolitain a inscrit dans ses prévisions budgétaires pour l'année 1942 une dépense d'un million de francs au titre de contribution à l'édification envisagée de la cité universitaire de Hanoï.

La portée de cette mesure n'échappera à aucun Indochinois

On connaît la paternelle sollicitude du gouvernement du maréchal Pétain envers la jeunesse studieuse de la France et de l'Empire, pour en avoir vu maintes manifestations éloquentes.

Mais le geste généreux de Vichy en faveur des étudiants indochinois est tout ensemble un symbole significatif et un acte concret.

Nous y devinons une confiance inébranlable en l'avenir de la grande colonie asiatique sous la bienveillante suzeraineté de la France éternelle.

Quelle magnifique leçon pour la bourgeoisie annamite !

Espérons qu'un exemple venu de si haut incitera nos concitoyens des classes fortunées à contribuer aussi largement que possible à une œuvre dont l'utilité n'est plus à démontrer, et dont leurs enfants seront les premiers et les directs bénéficiaires.

POUR LA CITÉ UNIVERSITAIRE DE HANOI

— — O — —

Dans ses malheurs, la France donne encore à ses enfants

Les Annamites se montreraient-ils avares pour eux-mêmes ?

par NGUYEN HUU AI

(*L'Écho annamite*, 22 décembre 1941)

Sur la demande de M le Gouverneur Général DECOUX, le Gouvernement de la Métropole vient de faire inscrire à son budget un crédit d'un million de francs pour la Cité Universitaire de l'Indochine.

Ainsi, malgré les graves et multiples préoccupations de l'heure présente, la France trouve encore le temps et les moyens de s'intéresser à ses enfants lointains. Rien de ce qui touche à l'essor de son empire ne la laisse indifférente.

Alors qu'elle a de la peine elle-même à panser ses propres blessures, à réparer ses ruines, telle une mère aimante, elle se prive du nécessaire pour préparer la toilette de ses enfants, satisfaire à leurs moindres désirs.

Son cœur, débordant de tendresse, ne sait pas faire de différenciation. Tous, qu'ils soient blancs, jaunes ou noirs, ses enfants ont un droit égal à son affection ; tous l'ont entière.

Alors que, sur son propre territoire, des milliers et des milliers d'enfants, privés de leur soutien, dénués de toute ressource, souffrent des rigueurs du froid, la France ne perd pas de vue la jeunesse de son empire lointain, tenant à prendre sa part dans l'œuvre de redressement général entrepris sous son égide

C'est qu'elle a toujours foi en son destin, qu'elle a confiance en la vitalité de son empire, qu'elle entend sortir plus forte que jamais de l'épreuve dans laquelle elle a été entrainée par tant de trahisons.

Un million de francs ! Dans ses heures de prospérité. elle aurait donné cent fois, mille fois davantage, pour son prestige intellectuel et la grandeur de son empire.

Mais. dans les circonstances actuelles, c'est un sacrifice qui compte, et l'Indochine devra se montrer reconnaissante de ce geste d'abnégation de la Mère Patrie

Les Annamites qui, à la faveur de la paix et de la sécurité françaises, ont pu édifier leur fortune et prospérer en toute quiétude, se doivent d'imiter le geste du gouvernement métropolitain en apportant leur obole à l'œuvre de la Cité Universitaire.

Que nul ne dise que, n'ayant pas d'enfants à envoyer à l'école, il n'est pas tenu de participer à une œuvre dont profiteront les enfants des autres Cet égoïsme serait indigne des Annamites.

Il faut nous mettre dans l'esprit que tous, nous avons le devoir de préparer à notre pays une élite intellectuelle digne de ses traditions et de son avenir.

La meilleure preuve pour nous de reconnaître les bienfaits de la France tutrice est de travailler à son relèvement, à la résurrection nationale. Et pour cela, il n'y a qu'à marcher derrière le Maréchal Pétain, le vénéré Chef de l'État et suivre les directives de son représentant en Indochine, le Vice-Amiral Decoux, Chef de la Colonie.

Souscrivez tous à l'œuvre de la Cité Universitaire, pour l'Indochine de demain, pour la France de toujours !

Pour la cité universitaire

(*L'Écho annamite*, 26 décembre 1941)

M. Delpy, administrateur de Longxuyên, a réuni, dans un thé donné à la maison commune de My-Phuoc, les personnalités annamites et françaises de la province, pour leur parler du projet de construction de la cité universitaire de Hanoï et leur distribuer une brochure de propagande imprimée au Tonkin en faveur de cette œuvre.

Après son exposé, des propriétaires et des riziculteurs ont signé sur le bulletin de souscription qui leur était présenté.

Mais, suivant le désir exprimé par le chef de la province, aucun versement ne fut fait, les sommes promises ne devant être remises à qui de droit qu'après la récolte prochaine, pour ne gêner personne en l'époque de soudure que nous traversons.

Il y a lieu de penser qu'après la vente de leur paddy, les Longxuyênois se montreront largement généreux envers nos jeunes étudiants.

Souscription pour la cité universitaire de Hanoï
(*L'Écho annamite*, 7 janvier et 6 mars 1942)

Nous sommes heureux de signaler parmi les nombreuses personnalités de la Région Saïgon-Cholon qui ont répondu à l'appel du sous-comité régional de propagande en faveur de la construction de la cité universitaire, les noms de :

M. Tran-trinh-Huy 600 p.
M. Nguyen thi Minh 200 p.
M. Anonyme 60 p,
M. Dr Tran van Dô 100 p.
M. Tran van Kha 100 p
~~M. Dr Tran van Dô 100 p.~~
M. Nguyên công Ty 50 p.
M. Nguyên Mnh 100 p.
M. Lâm hiên Thang, soierie 100 p.
M. Vo ha Tri 100 p.
Me Le van Kim 100 p.
M. Tran trinh Danh 200 p.
Dr Tran quang Dê 100 p.
M. Luu van Lang 100 p.

Voici, d'autre part, une autre liste des personnalités et collectivités de Cochinchine qui ont souscrit des sommes égales ou supérieures à 50 p. :

M. Rivoal, gouverneur de la Cochinchine 1.000 p. 00.
M. Huynh ngoc Binh, 9, rue Verdun, Saïgon 250 p.
Fédération cochinchinoise de foot-ball 1.650 p.
Association sportive de Cochinchine 1.250 p.
Fédération cochinchinoise Lawn-Tennis 262 p.
Compagnie française de tramways 500 p.
Compagnie des Chargeurs réunis 1.000 p.
M. Ngyuen khac Cân, *doc phu-su* honoraire à Phuoc vinhtây, 600 p.
Compagnie des Messageries maritimes 1.000 p.
Troupe théâtre Kim-Thoa 200 p.
M. Cormaty, Douanes et régies 100 p.
Chambre d'agriculture de Cochinchine 1.000 p.
Société des Sucreries et raffineries de l'Indochine [SRIC*] 1.000 p.
La Samipic (Soirée de gala du 3/12/41) 520 p. 76.
M. Truong chan Pham, 224, quai de Mytho 100 p.

Produit de la soirée organisée à Mytho le 22-11-41 : 351 p. 36
Établissement Jubin (Saïgon) 100 p.
Société des plantations des Terres-Rouges 1.000 p.
Municipalité de Saïgon 106 p. 80
Collège des jeunes filles annamites 63 p.
Commissariat central 65 p. 80
Dr. Nguyen van Cuong. 311, rue de Cây-mai 50 p.
Personnel Service judiciaire 166 p.
Schindler Jindrich, directeur Établissements Bata 100 p.
Crédit mobilier indochinois* 502 p.
Personnel Union financière d'E.O. [UFEO*] 54 p.
Lycée Pétrus Ky 264 p.
Crédit hypothécaire de l'Indochine* 500 p.
Distilleries de l'Indochine [SFDIC*] 500 p.
Cercle sportif saïgonnais 250 p.
Services de police et de la sûreté 334 p.90.
Mairie de Cholon 261 p. 50.
M. le directeur de la Banque franco-chinoise* [Soulet ?] 1.000 p. 00.
Établissements Bainier* 613 p. 50.
Caisse centrale du Crédit agricole 525 p. 00.
Tribunal 169 p. 00.
Trésor 130 p. 50
Ardin Import et Export 100 p. 00
Imprimerie Ardin 100 p.
Pagode Nghia-Thuân, quai Distillerie 50 p.
Cie de commerce et de navigation d'Ext.-Orient [CCNEO*] 140 p.
Me Leservoisier, notaire 50 p.
M. Cuny, directeur général Ogliastro* 50 p.
Pharmacie Solirène 58 p.50.
M. Huynh Dông, chef de congrégation à An-hô (Bêntre) 100 p.
Et deux douzaines d'Annamites.

Assemblée générale de l'Association des ingénieurs et techniciens indochinois
(*L'Écho annamite*, 12 janvier 1942)

Vote d'une subvention pour le Secours national et la cité universitaire.

Concours d'idées pour la construction de la cité universitaire à Hanoï
(*L'Écho annamite*, 12 janvier 1942)

PROGRAMME

I. —- Objet du concours

a) Il est ouvert entre tous les architectes français et indigènes résidant en Indochine, qu'ils soient patentés ou qu'ils fassent partie de l'Administration, un concours d'idées pour la construction d'un ensemble des bâtiments devant constituer la cité universitaire.

b) Le présent concours d'idées a pour objet de déterminer l'emplacement des différents bâtiments et terrains de sports composant la cité universitaire ainsi que l'étude des circulations et l'aménagement des espaces libres en promenades, jardins d'agrément et pièces d'eau.

c) Cet ensemble de bâtiments est appelé à être construit sur un terrain situé à Bach-Mai d'une superficie de 17 ha. environ dont un exemplaire du plan est annexé au présent programme.

d) Le style architectural des divers bâtiments devra être une adaptation du style annamite aux exigences d'une construction moderne.

L'ensemble de la composition, devra être d'une tenus esthétique homogène.

Toutefois, des réminiscences de styles locaux concernant les aménagements et décorations intérieurs pourront être adaptées aux différents pavillons d'habitation représentant les pays de l'Union indochinoise.

La disposition harmonieuse de tous les bâtiments conjuguée à l'aménagement des espaces libres devra donner un aspect gai et accueillant à l'ensemble de la composition.

e) La hauteur des immeubles ne devra en aucune façon dépasser 18m. au faîtage, mesurée du niveau du trottoir de l'avenue Amiral-Decoux au droit de l'entrée principale.

f) L'entrée principale de la cité universitaire se trouvera sur l'avenue Amiral-Decoux.

g) Les projets devront être conçus dans un réel esprit d'économie. Il sera particulièrement tenu compte de cette considération lors de la classification des projets.

II. —- Programme et description des constructions

La cité universitaire de Hanoï comprendra :

1° — Des pavillons pour le logement de 400 étudiants environ de l'Université indochinoise. Le nombre d'étudiants pouvant être porté dans l'avenir à 800, il y aura lieu de prévoir à proximité de chaque bâtiment un emplacement pour la construction éventuelle d'un bâtiment annexe.

1 pavillon pour les étudiants cambodgiens et laotiens : 40 étudiants ;
1 pavillon pour les étudiants cochinchinois : 80 étudiants ;
1 pavillon pour les étudiants annamites: 80 étudiants ;
1 pavillon pour les étudiants tonkinois : 80 étudiants ;
1 pavillon pour les étudiants asiatiques : 80 étudiants ;
1 pavillon pour les étudiants européens : 40 étudiants.
Total : 400 étudiants

2° Un pavillon général pour les services communs et les manifestations concourant à la vie de la Cité.

3° Des aménagements pour la pratique des sports et jeux de plein air.

4° Des pavillons pour la logement du personnel affecté à la Cité.

5°. Des emplacements réservés pour la construction éventuelle de locaux pour l'exercice des différents cultes.

6° Un restaurant comportant réfectoires et cuisines pour l'ensemble des étudiants.

7° Un pavillon pour service médical.

8° Entrées jardins et clôtures.

1° Pavillons de logement des étudiants.

Principe de logement. — Les principes de logement adoptés pour les différentes catégories d'étudiants seront les mêmes — (logement par équipe de 8 à 10 étudiants)

Pavillon de logement pour étudiants

Logement des équipes — Chaque pavillon groupera 8 ou 10 équipes soit 80 étudiants qui seront réparties en plusieurs étages.

La formule du logement adoptée pour les 8 ou 10 membres d'une même équipe doit tenir compte de ce que les étudiants travailleront le plus souvent soit à la Faculté, soit dans les installations mises à leur disposition dans le pavillon générale que, d'autre part, une fraction importante de leurs loisirs sera absorbée par la pratique des sports et des jeux de plein air dans la Cité même ou par les salles de réunion et de jeux du pavillon général.

Cette formule consiste donc à loger l'équipa dans une salle commune à la fois dortoir et studio.

À cette salle commune seraient adjoints :

1° Un vestiaire avec armoires individuelles, ce vestiaire étant également utilisé pour le dépôt des petits bagages appartenant aux membres de l'équipe.

2° Un groupe sanitaire composé de lavabos individuels, de cabines de douche, de W-C avec siège à la turque et urinoir. Si le parti de plan adopté le permet, on peut admettre un groupe sanitaire commun à deux équipes.

Pièces annexes

Chambres de surveillants ou tuteurs. — A chaque étage seront aménagées 2 chambres individuelles permettant à leurs occupant d'assurer la surveillance des équipes. Ces chambres seraient attribuées à des étudiants anciens ou à d'autres personnes en liaison avec l'Université. Elles seraient aménagées avec un lit pour une personne, un table bureau avec siège, une armoire-penderie avec tiroirs à linge, un lavabo avec miroirs, une douche, un fauteuil de repos, quelques rayonnages pour livres.

Le rez-de-chaussée du pavillon comprendrait les aménagements suivants :

Un hall d'entrée. — Ce hall desservirait toutes les installations au rez-de-chaussée accessibles aux étudiants. Toutefois, il ne serait pas utilisé uniquement comme passage, mais également comme lieu de stationnement et de réunion et quelques groupes de fauteuils de repos seraient aménagés à cet effet. On pourrait également y trouver par exemple une grande cheminée décorative, agencée homme celles du hall de certains hôtels.

Il donnerait accès à des vestiaires toilettes et W-C.

Un salon-parloir pour les parents et visiteurs.

Un bureau — Ce bureau serait destiné au tuteur, directeur moral du pavillon.

Une loge de gardien, où seraient aménagés : un tableau mentionnant les noms des étudiants logés et présents dans le pavillon, un casier pour leur correspondance en attente, un téléphone et le tableau électrique du bâtiment.

Le gardien (indigène) serait également chargé de la surveillance des travaux d'entretien du pavillon et serait logé soit dans une chambre contiguë à la loge précitée, soit dans une chambre située dans la partie du rez-de-chaussée réservée aux pièces du service.

Un garage à bicyclettes pour tous les étudiants avec système d'accrochage vertical.

Cinq ou six pièces réservées au service. — Ces pièces seraient affectées au service du bâtiment et comprendraient notamment : un dépôt pour le linge de literie de semaine (les opérations de buanderie et de repassage se faisant à l'extérieur), une pièce pour le dépôt du matériel d'entretien du bâtiment, un vestiaire pour le personnel avec lavabos, W-C, urinoirs et douches, un ou deux dépôts de petit matériel de remplacement.

Logement du personnel subalterne — Le personnel indigène travaillant à l'entretien du Pavillon ne serait pas logé dans le bâtiment. Toutefois, deux ou trois chambres individuelles seront aménagées pour les chefs de boys.

2° Pavillon général

Ce pavillon destiné à l'ensemble des étudiants groupe les services communs nécessaires à la vie de la Cité.

Il comprendra :

Un service administratif composé de :

1 bureau pour 4 secrétaires séparé du public par une banque.

Ce bureau sera chargé des inscriptions des demandes de renseignements de la comptabilité de la Cité.

1 bureau pour l'intendant-économe

Une grande salle à destinations multiples: réunions, fêtes, conférences, expositions, etc., aménagée avec une cabine cinématographique et une petite scène pourvue d'un magasin d'accessoires, d'une loge vestiaire commune et d'une pièce bureau pouvant être utilisée éventuellement par un conférencier. Cette grande salle devra pouvoir contenir 800 personnes assises environ. Les sièges devront être amovibles pour permettre les différentes utilisations de la salle.

Six salles-bureau destinées aux différents groupements d'étudiants ou œuvres de jeunesse et réservées pour leur réunion de comité. Ces salles doivent pouvoir éventuellement être utilisées au point de vue administratif.

Un bureau pour le directeur de la Cité.

Une bibliothèque salle de travail dont la superficie sera approximativement le tiers de celle de la grande salle. Elle sera aménagée avec une bibliothèque de travail et tables de consultation d'ouvrages, des tables-bureau et une table de consultation de périodiques.

Une salle de jeux. — Cette salle ne devra pas être une salle fermée. Elle sera largement ou verte sur la grande circulation du pavillon. Les tables de jeux et les fauteuils de repos peuvent même être répartis dans des alvéoles du hall d'entrée.

Un vestiaire. — Ce vestiaire est réservé à l'usage des étudiants, il serait également utilisé lors des manifestations publiques de la grande salle. Il lui serait adjoint un groupe sanitaire hommes et dames.

(suite)
(*L'Écho annamite*, 14 janvier 1942)

3° Aménagements sportifs

Les aménagements sportifs ne seraient pas luxueux, mais l'étendue du terrain, attribué à la Cité le permettant, les étudiants devront pouvoir y pratiquer tous les sports et jeux de plein air.

Ils comprendraient :

5 ou 6 tennis avec aire cimentée ;

1 piscine de plein air ;

1 stade athlétique du type réglementaire ;

1 salle de culture physique avec agrès, vestiaires, lavabos, douches.

De plus, une tribune pour les invités officiels serait convenablement placée et utilisée lors des manifestations sportives qui pourrait avoir lieu à la Cité.

Une entrée indépendante pour cette zone sportive est à prévoir

4° Pavillons de logement du personnel affecté à la cité

Le logement du personnel résidant dans la Cité comprendrait :

a) Le pavillon du directeur composé d'une entrée, d'un bureau, d'un salon, dune salle à manger, de trois chambres, de deux salles de bains et d'un cabinet de toilette, d'un vestiaire W-C au rez-de-chaussée, d'un W-C d'étage, d'une lingerie, d'un dépôt de malles. Le service comprenant : une cour de service, 1 cuisine, 1 office, 2 chambres de boys, 1 buanderie où serait installée la cuisine des boys, un dépôt, un W. C., une douche de boys et un garage.

b) Le pavillon de l'intendant-économe dont le programme est identique à celui du pavillon du directeur, sauf qu'il n'y aura pas de. bureau au rez-de-chaussée et qu'au 1er étage ne sera aménagée qu'une salle de bains et un cabinet de toilette.

c) Pavillon de concierge. — Ce pavillon serait placé à l'entrée de la cité universitaire et comprendrait en outre de la loge de concierge, un petit logement composé d'une salle commune, de deux petites chambres, d'un cabinet de toilette, d'un W-C,d'une douche, d'une cuisine, d'une chambre domestique et d'un débarras.

5° Locaux religieux

Chapelle. — Les étudiants catholiques auraient à leur disposition une petite chapelle de 250 à 300 m² comprenant en outre des petites pièces nécessaires à l'exercice du culte, 2 ou 3 autres pièces où les étudiants catholiques pourraient entendre des causeries et organiser les œuvres de jeunesse catholique.

Pagodes. — Deux pagodes seront mises à la disposition des étudiants indigènes dont une pour étudiants cambodgiens et laotiens, l'autre pour annamites.

Il ne sera fourni aucun dessin concernant les locaux religieux.

Seuls les emplacements réservés pour leur construction éventuelle seront indiqués sur le plan d'ensemble.

6° Restaurant

Le restaurant serait aménagé pour la moitié seulement des étudiants de la Cité, mais les installations devront permettre de faire deux services.

Si disposition devra s'écarter autant que possible de l'aspect d'un réfectoire utilitaire et il pourrait comprendre par exemple deux ou plusieurs salles au lieu d'une salle unique.

Il comprendra, en outre, des toilettes et vestiaires.

Les pièces des services du restaurant seront aménagées soit dans le Pavillon, soit dans les annexes groupées autour d'une cour de service.

Elles comprendront :

Un office avec placards et armoires pour la vaisselle et la linge, une cuisine parfaitement ventilée, une laverie avec plonge, une salle pour l'épluchage des légumes, une chambre froide, une salle pour pâtisserie, un dépôt de provisions, un dépôt de boissons, un dépôt de bois et charbon, un garage, un petit bureau pour le gérant du restaurant, des vestiaires, W-C douches pour le personnel, une boyerie pour boy gardien et boys du restaurant.

Logement du gérant du restaurant. — Un petit logement serait aménagé pour le gérant, il se composerait d'une entrée, d'une salle commune, de deux chambres à coucher, d'un W-C vestiaire et salle de bains.

7° Service médical

Le pavillon pour le Service médical comprendrait : 1 salle de visite, 1 salle de pansements avec cabinet médical et pharmacie, une dentisterie, 6 chambres individuelles à l'usage des malades convalescents, 1 groupe sanitaire, 1 petit appartement d'infirmière.

8° Entrées, jardins et clôtures

Une entrée principale donnant sur l'avenue Amiral-Decoux, une entrée accédant directement à la zone sportive, des jardins d'agrément avec pièces d'eau et des clôtures complètent l'ensemble de la composition.

III. — Documents à présenter

Les concurrents devront fournir :

Un plan d'ensemble de la cité universitaire avec indication des circulations, jardins et pièces d'eau à l'échelle de 0,0025 p.m. ;

Une perspective d'ensemble tenant dans un châssis de 1 m² environ.

A l'échelle de 001 p.m., les dessins suivants relatifs à chaque bâtiment et aux entrées.

Les plans du sous-sol, du rez-de-chaussée, des étages.

Toutes les façades et deux coupes : transversale et longitudinale.

Ces dessins mentionneront tous les renseignements utiles à la compréhension du projet.

Chaque dessin, sauf les coupes et les façades latérales, devra être présenté sur châssis indépendant.

L'entourage des dessins ne devra pas dépasser de plus de 0 20 les limites du terrain pour le plan d'ensemble et les limites extérieures des bâtiments pour les plans façades et coupes des divers bâtiments.

Les châssis présentés sous verre ou avec cadre saillant seront refusés.

La non observation de ces clauses entraînera la mise hors de concours.

Les architectes qui voudront prendre part au concours devront obligatoirement adresser à l'inspecteur général des Travaux publics à Hanoï une déclaration de participation au concours à la suite de laquelle il leur sera remis un programme, un plan du terrain sur lequel doit être construite la cité universitaire et un plan de situation.

La durée du concours est de 60 jours à compter du jour de l'ouverture du concours.

IV. — Dépôt, des projets, jugement du concours, primes retrait des projets non primés

Les projets devront être remis au plus tard le 25 février 1942 avant 11 heures à l'ingénieur en chef de chaque circonscription des Travaux publics des divers pays constituant l'Union indochinoise qui délivrera un récépissé des plans remis.

Chaque projet portera une devise et sera accompagné d'une enveloppe cachetée portant la même devise contenant le nom, l'adresse de l'architecte.

Ils seront soumis quelques jours après, en séance privée, à l'examen d'une commission ainsi composée :

Madame Jean Decoux, présidente ;

Le directeur de l'Instruction publique ;

L'inspecteur général des Travaux publics de l'I.C. et 12 autres personnalités dont 5 architectes.

Cette commission sera chargée de donner son avis sur la décision à prendre et d'établir un classement des projets.

La liste des projets classés comprendra au maximum trois projets. Elle pourra se réduire à néant si la commission estime qu'aucun des projets n'est à classer.

Le projet classé n° 1 recevra une prime de 3.000 00

Le projet classé n° 2 recevra une prime de 2 000p 00.

Le projet classé n° 3 recevra une prime de 1.000 p 00.

Les concurrents primés ne seront nullement chargés de l'exécution des travaux et n'auront droit à aucun honoraire.

Les projets primés resteront l'entière propriété de l'Administration qui se réserve le droit d'utiliser telle idée qu'elle jugera intéressante et de l'incorporer au projet d'exécution qui sera établi par l'Administration sans que les lauréats soient admis à formuler la moindre réclamation.

Une exposition de tous les projets remis suivra le jugement du concours.

Après l'exposition, à l'expiration du délai de deux semaines qui suivra l'exposition, les concurrents auteurs des projets non primés seront invités par les soins de l'Inspection générale des Travaux publics à retirer leurs dessins.

Passé ce délai, la responsabilité de l'Administration ne pourra en aucun cas être recherchée. directement ou indirectement pour perte ou détérioration des dessins.

Les concurrents n'auront aucun recours contre les décisions de l'Administration.

Pour la cité universitaire

[Gros don de Mme Vve Édouard Arnaud, née Nguyên Thi On]

(*L'Écho annamite*, 21 janvier 1942)

Le montant total des souscriptions recueillies en Cochinchine pour la cité universitaire s'élève, au 16 janvier 1942, à la somme de 140.000 p 00

Signalons, à ce sujet, le geste de Mme veuve Arnaud, propriétaire de la plantation d'hévéas de Câu-Khoi, qui a souscrit 10.000 p.

C'est le don le plus élevé de ceux reçus jusqu'ici en Cochinchine et qui témoigne de ses sentiments profonds de confiance en la pérennité de l'œuvre française. De la part d'une veuve dont le mari est tombé, on s'en souvient, il n'y a pas longtemps, sous le coup des agitateurs, ce don est significatif et ne peut qu'inciter d'autres souscripteurs à accomplir le geste qui s'impose pour l'avenir de la jeunesse indochinoise.

INDOCHINE FRANÇAISE
———————
GOUVERNEMENT
DE LA
COCHINCHINE
———————
CABINET
N° 699/it

ÉTAT FRANÇAIS
TRAVAIL — FAMILLE — PATRIE

Saïgon, le 22 janvier 1942

Le gouverneur de la Cochinhine

à Madame Veuve Arnaud, plantation de Cau-khoï
province de Tâyninh
(s/c de M. l'administrateur, chef de la province de Tâyninh

Madame,

M. l'administrateur, chef de la province de Tâyninh m'a signalé que vous avez souscrit pour une somme de dix mille piastres à la construction de la Cité universitaire de Hanoi.

Je tiens à vous adresser mes félicitations les plus chaleureuses et mes remerciements sincères pour ce geste généreux — témoignage de dévouement actif à la chose publique et de charitable solidarité pour les besoins de la Colonie.

J'ai la conviction que ce geste donnera à l'Indochine toute entière matière à une agissante émulation.

Conformément à la demande que vous avez exprimée, je propose à M. le gouverneur général qu'une plaque soit apposée sur le bâtiment qui sera construit avec le montant de votre souscription, cette plaque portant la mention suivante :

Don de Madame ARNAUD Veuve de Édouard ARNAUD (1887-1940) Planteur à Tâyninh Ancien Combattant

Cette plaque perpétuera à la fois le geste que vous avez fait en faveur de la Cité universitaire et le souvenir du remarquable pionnier et de l'homme de bien que fût votre mari.

Veuillez agréer, Madame, mes hommages respectueux.

Rivoal

INDOCHINE FRANÇAISE
GOUVERNEMENT
DE LA
COCHINCHINE
PROVINCE DE TAYNINH
N° 2/6 Cab/1

ÉTAT FRANÇAIS
TRAVAIL — FAMILLE — PATRIE

Tayninh, le 29 janvier 1942

L'administrateur, chef de la province de Tâyninh

à Madame Veuve Arnaud, propriétaire à Cau-khoï

Madame,

J'ai l'honneur de vous parvenir ci-joint un reçu n° 5.106 du 23 janvier de M. le trésorier-payeur, trésorier du comité local d'initiative pour la participation de la population cochinchinoise à la construction de la cité universitaire de Hanôi, d'un montant de neuf mille neuf cent piastres, représentant la négociation de cent bons du Trésor que vous avez déposés à la paierie de Tâyninh pour participation à la constriction de la cité universitaire à Hanôi.

Avec mes compliments, je vous prie d'agréer, Madame, mes hommages respectueux

Illisible

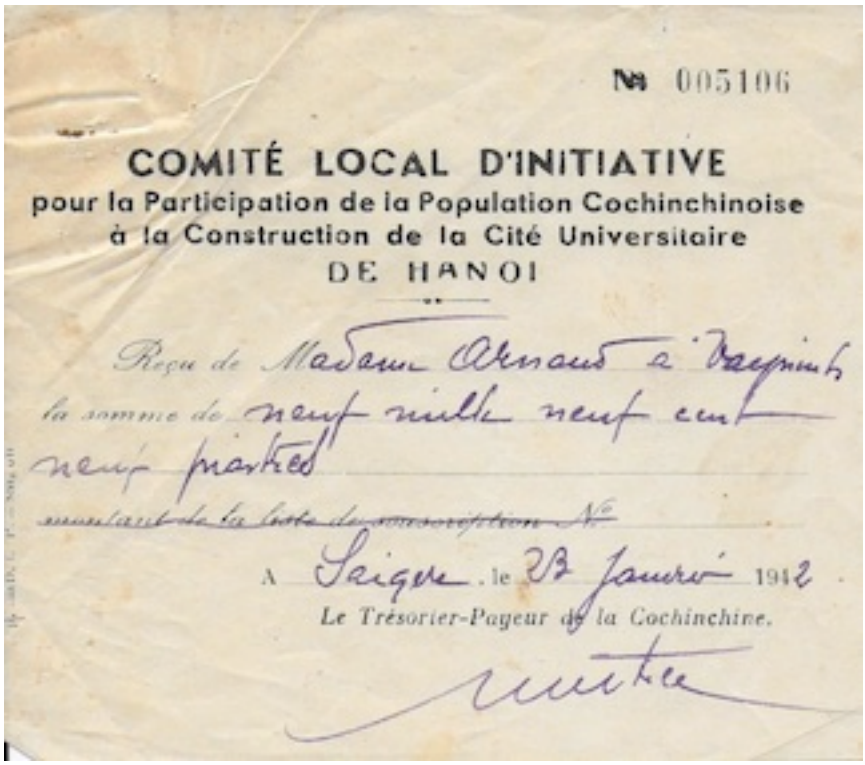
№ 005106

COMITÉ LOCAL D'INITIATIVE
pour la Participation de la Population Cochinchinoise
à la Construction de la Cité Universitaire
DE HANOI

Reçu de Madame Arnaud à Tayninh
la somme de neuf mille neuf cent
neuf piastres
~~montant de la liste des souscriptions N°~~
A Saigon, le 23 janvier 1942
Le Trésorier-Payeur de la Cochinchine.

Archives Gérard O'Connell

AU PROFIT DE LA CITÉ UNIVERSITAIRE
(*L'Écho annamite*, 26 janvier 1942)

Samedi 31 janvier 1942, à 21 heures au théâtre municipal de Saïgon : second festival Saint-Saëns.

Dimanche 1er février, à 15 h. 30, au théâtre municipal, la troupe KIM-THOA.

Vendredi, samedi et dimanche : réouverture de la kermesse à Gia-dinh.

Au bénéfice de la Cité universitaire
(*L'Écho annamite*, 28 janvier 1942)

Ce sera d'abord le remarquable festival Saint-Saens, exécuté par 60 musiciens, tous artistes réputés de Saïgon, qui aura lieu le samedi 31 Janvier, à 21 heures, au Théâtre Municipal*, sous la conduite de Madame Parol-Leconte.

Le lendemain Dimanche, au même Théâtre Municipal, mais à 15 h. 50, le Grand Gala Kim-Thoa, avec le concours des élèves des Écoles de Saïgon, qui chanteront sous la conduite de Mme Dâu-Amiel*. À cette représentation, une plaque d'Honneur sera mise au Grand Vainqueur du Circuit des Capitales, Nguyên-van-Thêu, qui évoquera succinctement ses impressions au cours des 2.800 km. de course.

Finalement, la Grande Kermesse de Giadinh, qui a connu un formidable succès, sera reconduite, le 31 Janvier, 1er et 2 Février, avec un programme nouveau, élaboré et réalisé par le Comité local et les deux Comités régionaux de Saïgon et de Giedinh, avec des attractions surprises. Mais n'anticipons pas.

Pour la cité universitaire
(*L'Écho annamite*, 28 janvier 1942)

Saïgon, le 25 janvier 1942,

Chers camarades,

Comme vous le savez, l'amiral J. Decoux, haut-commissaire de la France dans le Pacifique; a décidé de créer, à Hanoï, une cité universitaire. Le gouvernement métropolitain, en adhérant à cette heureuse initiative, a souscrit pour un million de francs. Le budget général de l'Indochine participe pour 150.000 piastres auxquelles viennent s'ajouter les 300.000 piastres des autres budgets locaux de l'Union indochinoise.

Le chef de la Colonie, l'amiral Decoux lui-même, a offert un don personnel de 5 000 piastres. La plupart des personnalités françaises et indochinoises ont versé leur obole. Il en reste cependant beaucoup qui n'ont pas encore été touchés et, parmi ceux qui ont souscrit, il en est qui n'ont versé qu'une contribution symbolique.

Aux uns et aux autres, nous faisons un pressant appel, tout particulièrement aux camarades « Retours de France et anciens universitaires de Hanoï » parce que, plus que quiconque, ils connaissent les difficultés morales et matérielles de la vie d'étudiant.

Si chacun souscrivait suivant ses possibilités, les retours de France et les anciens universitaires de Hanoï, par leur nombre et leur situation, pourraient apporter à l'œuvre de la Cité une contribution exceptionnellement importante, sans compter les dons qu'ils auront provoqués ou recueillis par leur propagande et leur action personnelle.

Nous n'insisterons pas sur le caractère national de l'œuvre de la cité universitaire qui ne doit pas vous échapper, et nous vous prions, chers camarades, de croire à l'assurance de nos sentiments cordialement dévoués.

Ont signé :

Bui-quang-Chiêu, délégué de la Cochinchine. au Conseil d'outre mer ;

Mlle Duong-thi-Liêu, pharmacienne ;

Dang-ngoc-Chan, École supérieure de Droit de Hanoï, président de l'Amicale du personnel du gouvernement ;

Dô-huu-Try, magistrat, ancien conseiller à la Cour ;

Lê-quang-Trong, administrateur adjoint des services civils ;

Luu-van-Lang, ingénieur principal des T.P. ;

Nguyên-van-Hiêu, président de l'Amicale des agents techniques ;

Capitaine Nguyên-van-Danh, inspecteur principal du Service forestier ;

Nguyên-van-Nhung, chirurgien dentiste, conseiller colonial ;

Dr Nguyên-van-Thinh, ancien élève de l'École de médecine de Hanoï, ex-interne des Hôpitaux de Paris ;

Nguyên-Van-Xuan, lieutenant-colonel d'artillerie ;

Pham-Ngoc-Chieu, président de l'Association des ingénieurs et techniciens indochinois ;

Mme Tran-quan-De, professeur ;

Tran-Van-Do, docteur en médecine ;

Tran-Van-Kha, vice-président du Conseil colonial ;

Vo-Ha-Tri, École des Travaux publics, conseiller colonial ;

Vuong-Quang-Nhuong, avocat a la Cour, secrétaire du barreau.

Cité universitaire de Hanoï
(*L'Écho annamite*, 30 janvier 1942)

Hanoï, 29 janvier. — Le montant total de souscriptions recueillies pendant la 1re quinzaine de janvier, au profit de la construction, à Hanoï, d'une cité universitaire, s'élève à 80.477 piastres, se répartissant ainsi : Cochinchine 49.633 piastres ; Tonkin 8.390 piastres ; Annam 9.281 piastres ; Cambodge 8.638 piastres ; Laos 4.535 piastres.

Parmi les versements les plus importants, mentionnons : Comité central des A.MA.S. de Cochinchine 5.000 p. ; Établissements Dumarest* 1.000 p. ; Compagnie des eaux et d'électricité* 6.000 p. ; Région Saïgon-Cholon 20.000 p. ; Société des courses de Hanoï 9.015 p. ; Ogliastro et Cie* à Haïphong 9.000 p. ; Chambre de commerce de Haïphong 1.000 p. ; Poinsard et Veyret* 1.000 p. ; Descours et Cabaud*, 1.000 p. ; Société des plantations des Terres-Rouges* 1.000 p. ; Société commerciale française* 1.000 p. Arip

---

Le gala hippique de Phu-Tho
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 22 février 1942)

La première réunion hippique de l'année 1942 a eu lieu mardi, 3e jour du Têt ; malgré un repos de six mois, il y eut des courses régulièrement disputées, et un public nombreux a participé aux jeux.

La journée d'aujourd'hui est une réunion de gala dont les profits totaux sont destinés à la cité universitaire d'Indochine.

Ce gala est placé sous le haut patronage du gouverneur général de l'Indochine et sous la présidence d'honneur du gouverneur de la Cochinchine.

Sept courses sont au programme, des épreuves ont été réservées aux chevaux indochinois et aux juments australiennes.

Nous sommes certains qu'un très nombreux public prendra le chemin de Phu-tho et apportera volontiers encore la participation des turfistes à cette œuvre de haute valeur spirituelle et sociale que représente la cité universitaire de l'Indochine.

(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 22 mars 1942)

Hanoï, 21 mars. — Dans la soirée, le gouverneur général et Madame Jean Decoux ont présidé, au théâtre municipal, la soirée de gala organisée par l'association générale des étudiants de l'Université indochinoise au profit de l'œuvre de la cité universitaire de l'A G. E.I. (Arip)

Saïgon
Aux anciens étudiants de France et de Hanoï
(*L'Écho annamite*, 25 et 27 mars 1942)

Le jeudi 5 mars à 17 h. 30 aura lieu au Continental (entrée rue Catinat) la réunion des anciens étudiants de France et de Hanoï en vue d'examiner le concours le plus efficace qu'ils peuvent apporter à l'œuvre de la cité universitaire.

Tous les camarades sont instamment et cordialement invités d'assister à cette réunion.

L'œuvre de la cité universitaire
(*L'Écho annamite*, 25 et 27 mars 1942)

Hanoï, 25 mars — Le montant des souscriptions recueillies dans le public pendant la première quinzaine de mars au profit de la cité universitaire s'élève à 30.876 piastres, se répartissant ainsi :

Cochinchine : 25.000 piastres Tonkin : 1.161 piastres, Annam: 450 piastres, Cambodge : 23.109 piastres, Laos : 1.156 piastres.

Le beau résultat obtenu au Cambodge provient en entier des souscriptions organisées dans les pagodes du royaume à l'occasion de la journée religieuse « Maghpuja ».

Au Laos, la Société d'études et d'exploitations minières de l'Indochine [SEEMI*] a souscrit une somme de 1.000 piastres. (Arip)

AUX OBSÈQUES DE M. TRAN TRINH TRACH
L'hommage du gouvernement
(*L'Écho annamite*, 25 mars 1942)

Dans son article sur M. Trân Trinh Trach — paru dans notre dernier numéro —, notre correspondant de Bacliêu a commis un lapsus, en écrivant que le défunt avait versé onze mille piastres à l'Œuvre de la cité universitaire de Hanoï.

En réalité, ce don de onze mille piastres avait été divisé entre deux destinataires : la cité universitaire en reçut 8.500, le reste allant à la campagne d'hiver du Secours national.

Concours d'architecture pour la construction de la cité universitaire
(*L'Écho annamite*, 30 mars 1942)

Hanoï, 26 mars — Le jury du concours d'architecture pour la construction de la cité universitaire s'est réuni le 25 mars 1942 à 15 heures au foyer du théâtre municipal de Hanoï, sous la haute présidence de Mme Jean Decoux, pour juger les projets de la cité universitaire de Hanoï.

Quatorze projets ont été soumis au jury et sont exposés au foyer du théâtre. Sept projets ont été retenus et classés. Les trois premiers obtiennent les prix attribués au concours.

1er prix, 3.000 p. : « Le jardin symbolique », de MM. Chauchon Louis [6], architecte D.P.L.G., Masson Maurice, architecte D.P.L.G. Gilles Robert, 62, rue Lucien-Mossard, Saïgon.

2e prix, 2.000 p. « Une carte », de M. Ta-my.Duât, architecte diplômé indochinois. Bâtiments civils, Hanoï,

3e prix, 1.000 p. : « Les deux dragons », de M. Maurice Bruel, architecte D.P.L.G., Bâtiments civils, Saïgon.

Sont classés : 4e : « Aide-toi, le ciel t'aidera », de MM. Pham-gia-Hien, Doan-v-Minh et Bui-van-Treng, architectes diplômés indochinois ; — 5e : « Caractères Thos », de MM. Chauchon Louis, architecte D.P.L.G., Masson Maurice, architecte D.P.L.G., Gilles Robert, 62 rue Lucien-Mossard, Saïgon. — 6e : « Un cours », de M. Hoang-Hung, architecte diplômé indochinois, 141, bd. Bonnard, Saïgon. — 7e : « Ecce », de MM. André Leroy, architecte D.P.L.G., et Ng.-van-Loi, architecte diplômé indochinois, Bâtiments civils Saïgon.

L'exposition des projets reste ouverte au public jusqu'au 29 mars 1942. Arip

---

La kermesse de Rachgia
(*L'Écho annamite*, 4 mai 1942)

La kermesse de Rachgia, organisée au profit de la cité universitaire, a remporté un succès éclatant : on y a enregistré plus de 40.000 entrées Ce succès aurait pu être encore beaucoup plus considérable si la pluie n'avait compromis, pendant deux jours, la réussite de cette grande manifestation.

Malgré ce fâcheux contretemps, les recettes globales se sont élevées à 26.445p., laissant un bénéfice net de 13.000 p.

Compte tenu des souscriptions recueillies, et dont le montant atteint 27.000 p., la contribution de la province de Rachgia à la construction de la cité universitaire se chiffrera à environ 40.000 p.

Au profit de la cité universitaire

---

[6] Louis Chauchon (1897-1945) : architecte contractuel des Travaux publics au Cambodge (1923), puis en Cochinchine (1926). Passé au service de la SIDEC, il assura notamment la construction du marché central de Pnom-Penh et de son célèbre dôme (1937). Voir encadré.

Plus de 64.000 $ de bénéfice !

Tel est le bilan de la kermesse organisée par les anciens étudiants
(*L'Écho annamite*, 6 mai 1942)

On se souvient qu'à l'appel de l'amiral d'escadre Jean Decoux et du gouverneur Georges Rivoal, des anciens étudiants se sont groupés afin de créer par des fêtes et des causeries une atmosphère « cité universitaire » à travers la Cochinchine. A Saïgon, un comité d'action composé de MM. Bui-quang-Chiêu, délégué au Conseil supérieur des Colonies ; Luu-van-Lang, ingénieur principal des T.P. ; Pham-Ngoc-Chieu, président de l'Association des ingénieurs et techniciens indochinois ; Van Vi, fondé de pouvoirs à la Banque franco-chinoise ; Rigaud Tiên, commis des Travaux publics ; Dang ngoc Chân, *doc phu su* ; Truong van Tuan, conseiller municipal ; et Tran van Kha, vice-président du Conseil colonial, s'est mis immédiatement à l'œuvre.

C'est ainsi qu'avec le concours des autorités provinciales et du comité local de la cité universitaire, la kermesse de Giadinh a pu être reconduite, faisant plus de 17.000 p. de recettes. Depuis lors, des fêtes foraines s'organisèrent un peu partout dans les provinces dont les succès ont surpris les organisateurs eux-mêmes.

À Cholon, dans le Parc des attractions du Grand Monde, le comité de Saïgon donna une autre kermesse qui connut des résultats inespérés, car son trésorier vient de remettre à M. le préfet Bussière, président du Comité régional Saïgon-Cholon de la cité universitaire, un chèque de 64.000 p. représentant les bénéfices nets des cinq soirées.

Est-il besoin de souligner que de tels succès, obtenus en partant de zéro, avec uniquement des moyens du bord parfois réduits à l'extrême par mille petites difficultés, sont la preuve pertinente que l'œuvre du gouverneur général, auquel préside Madame J. Decoux avec tant de dévouement et d'autorité, est particulièrement chère au cœur de la population indochinoise toute entière, qui entend lui apporter tout son appui reconnaissant ?

Le comité se fait aussi devoir de remercier, et bien vivement, les hautes autorités, ainsi que le personnel de la police et ses chefs directs dont la collaboration avec les représentants de la gendarmerie nippone a permis la kermesse de durer pendant 5 soirées, sans désemparer, malgré l'exiguïté de l'emplacement pris d'assaut par plus de 100.000 visiteurs dont la générosité multipliée par celle particulièrement large des locataires de stands fut un élément essentiel du succès de la kermesse.

La presse française, annamite et chinoise, le Service de propagande, les Brasseries Larue, la Compagnie de Tramways, la Compagnie d'électricité, les maisons Asia, Siler [Société Indochine luminescence et radio], la direction du Grand Monde ont été également les précieux artisans de cette manifestation de la solidarité intellectuelle.

Aux uns et aux autres, le comité, au nom de l'œuvre de la cité universitaire et de ses futurs bénéficiaires, renouvelle ses sentiments de bien vive gratitude.

http://www.histoire-et-philatelie.fr/pages/008_indo/508_indochine_sous_tutelle_japonaise_1942.html

Les visites du gouverneur général
(*L'Écho annamite*, 8 mai 1942)

Hanoï, 7 mai. — Le Vice-Amiral d'Escadre Jean Decoux, accompagné de M. Gautier, Secrétaire Général, s'est rendu à l'usine des Imprimeries d'Extrême-Orient, le jeudi 7 Mai à 16 heures

……

M. Laffage a présenté à l'Amiral Decoux la série des timbres de la Cité Universitaire qui était en cours de tirage.

———————————

Visites du gouverneur général
(*L'Écho annamite*, 11 mai 1942)

Hanoi, 9 mai. — Le vice-amiral d'escadre, gouverneur général de l'Indochine, et Mme Jean Decoux présidente du Comité d'initiative et de propagande pour la cité universitaire, ont quitté le samedi 9 mai le palais gouvernemental à 7 h. 30 pour se rendre sur l'emplacement de la future cité universitaire.

MM. Gautier, secrétaire général, Bigorgne, inspecteur général des Travaux publics, Charton, direction de l'Instruction publique, et Simonet, ingénieur en chef de la circonscription des Travaux publics du Tonkin, les accompagnaient dans leur visite.

Le gouverneur général a tout d'abord examiné les plans de la Cité des étudiants, puis il s'est arrêté longuement sur le chantier du premier bâtiment où les travaux sont activement poussés pour permettre son achèvement avant la fin de l'année.

Il a ensuite parcouru une partie du terrain sur lequel les emplacements des axes de la cité et des bâtiments étaient balisés.

L'amiral et Mme Decoux ont regagné le Palais Puginier à 8 heures 15 (Arip).

———————————

Un nouveau timbre poste
(*L'Écho annamite*, 20 mai 1942)

Hanoï, 19 mai (émis de France). — Le 1er juin prochain, l'administration des Postes, des Télégraphes et des Téléphones va mettre en vente dans tous les bureaux de poste d'Indochine un nouveau timbre-poste reproduisant en réduction la belle affiche de propagande exécutée par l'École des Beaux-Arts qui représente, on s'en souvient, la façade de l'Université de Hanoï avec les drapeaux des quatre pays de l'Union. Ce timbre n'est pas une simple vignette de propagande, mais un timbre poste à valeur d'affranchissement, comportant une légère surtaxe en faveur de l'œuvre de la cité universitaire.

Il est tiré en deux couleurs : 1° en carmin, valeur d'affranchissement 6 cents plus 2 cents au profit de la Cité, prix de vente 8 cents ; 2° en violet, valeur d'affranchissement 15 cents plus 5 cens au profit de la Cité, prix de vente 20 cents. Le tirage de ces nouveaux timbres est assez limité.

Les philatélistes ont là une occasion d'enrichir leur collection et celle de leurs correspondants de vignettes destinées à prendre rapidement de la valeur en même temps qu'ils contribuent à la réalisation de cette œuvre d'intérêt social franco-indochinois qu'est la construction de la cité universitaire de Hanoï (Arip)

Résultats financiers des kermesses organisées
au profit de la cité universitaire
(*L'Écho annamite*, 17 juin 1942)

Voici la date des diverses kermesses et les recettes nettes :

Giadinh, 31 janvier et 1 et 2 février : 10.840 p. 55.

Parc Grand Monde, 9, 10, 11 et 13 avril ; 64.000 p.

Bêntre, 4, 5 et 6 avril : 16.000 p. dont 8.000, au profit de la cité universitaire.

Gocong, 26, 25 et 26 avril : 5 071 p. 68.

Rachgia, 6. 7 et 8 mars : 13.000 p.

Sadec, 24, 25 et 26 avril : 7.235 p. 53 dont 5.235 p. 53 au profit de la cité universitaire.

Soctrang, 6, 7, 8 mars : 17.763 p. 33.

Vinhlong, 27, 28 et 29 mars : 13.769 p. 06 dont 6.730 au profit de la cité universitaire.

Nouvelles brèves
(*L'Écho annamite*, 19 juin 1942)

Le directeur de Radio-Saïgon* nous avise qu'à la suite des deux soirées données au théâtre de Saïgon, la première, le 6 juin 1942 pour le Secours national, et la deuxième. le 13 juin 1943 au profit de la cité universitaire, la Société indochinoise de radiodiffusion a versé au Trésor 2.843 p, 00 (pour le Secours national) et 1.476p. 00 (pour la cité universitaire).

Nouvelles brèves
(*L'Écho annamite*, 19 juin 1942)

Les kermesses organisées dernièrement en Cochinchine au Parc « Grand Monde » à Cholon au profit de la cité universitaire de Hanoi, étaient duels à l'initiative du comité

des anciens étudiants de France et de Hanoï. Les recettes effectuées à cette occasion ont atteint 65.200 $ au lieu de 64.603 $ comme il a été précédemment annoncé

UNE ALLOCUTION RADIODIFFUSÉE DE L'AMIRAL DECOUX
L'ŒUVRE DE LÀ CITË UNIVERSITAIRE DE HANOI
(*L'Écho annamite*, 17 juillet 1942)

Saïgon, 17 juillet. — Français et Indochinois,

Le 2 Novembre 1941, j'exposais ici même le projet de construction, auprès des Facultés d'enseignement supérieur de Hanoï, de la cité universitaire dont j'avais décidé la réalisation, et je faisais appel à la générosité publique, afin que cette Cité puisse s'élever le plus tôt possible, grâce au concours de tous.

Je suis heureux de venir vous confirmer aujourd'hui que mon appel a été entendu. Grâce aux efforts conjugués de la Fédération toute entière, le montant des sommes souscrites s'élevait, le 30 juin, à plus d'un million de piastres.

De ce résultat remarquable, qui montre de façon éclatante qu'on ne fait pas en vain appel à la solidarité indochinoise, je tiens à remercier tous les donateurs, Français et Indochinois, habitants des villes ou des campagnes.

Je veux. tout d'abord, dire ma vive gratitude à la Cochinchine qui, par l'importance de ses versements, le zèle de ses comités, par l'ampleur des initiatives et des dénouements désintéressés, qui s'y sont manifestés, vient largement en tête, sur la liste des souscriptions. La Cochinchine a ainsi montré, une fois de plus, le prix qu'elle attache à la diffusion de plus en plus large d'une culture que la France, depuis 80 ans que ses couleurs flottent sur notre vieille colonie asiatique, s'est efforcée d'y répandre avec succès.

Au nom de la Fédération tout entière, j'adresse à la Cochinchine l'expression de la reconnaissance indochinoise.

À tous ceux qui, ailleurs, dans les territoires protégés par la France, au Tonkin, en Annam, au Cambodge, an Laos et à Kouang-Tchéou-Wan, ont apporté leur obole, modeste ou importante, mais toujours spontanée et généreuse, je veux dire également ma profonde reconnaissance.

Grâce aux fonds recueillis, la cité universitaire est déjà, à cette heure, une vivante réalité. Les terrains sur lesquels elle doit s'élever ont été achetés, les travaux de remblaiement progressent, et la construction d'un premier pavillon de 80 places se poursuit activement. Je ne crois donc pas m'avancer en vous disant que, dès la prochaine rentrée, nous serons en mesure d'y accueillir les étudiants les plus dignes d'intérêt, qui seront les premiers à bénéficier de votre geste.

Un deuxième pavillon va être également entrepris cette année.

Nous pourrons, je pense, le mener rapidement à bien ; ainsi, la première tranche de travaux prévue au programme initial se trouvera accomplie, dans les délais exacts que j'avais envisagés.

J'ai donc décidé de clore pour cette année, à la date du 15 juillet, la campagne de souscriptions en faveur de la cité universitaire. Ce terme officiel ne saurait évidemment être opposé à ceux qui, animés d'un désir particulier, voudraient marquer, au delà de la date limite, l'intérêt qu'ils portent à l'entreprise, si heureusement lancée.

Ceux-là auront toujours loisir de faire parvenir à l'autorité leur contribution. Les opérations des divers comités d'initiative et de propagande seront toutefois mises en sommeil, et je saisis l'occasion pour adresser mes félicitations et mes remerciements à tous ceux de leurs membres qui ont consacré leurs forces et leur temps à l'œuvre de la cité universitaire.

En 1943, si les circonstances, comme j'y compte bien, demeurent propices, nous reprendrons notre campagne. Je vous demanderai alors un nouvel effort, et, cette fois ayant devant les yeux le brillant succès de cette année, nous sommes sûrs d'avance des résultats.

Je vous avais, en novembre dernier, dit les raisons qui s'imposaient en faveur de la cité universitaire indochinoise. Leur force n'a pas manqué de vous convaincre ; elle demeure entière. Je voudrais ajouter cependant un nouvel argument, en vue de vous faire bien saisir la nécessité de poursuivre et mener à bien notre grand projet.

L'Union indochinoise doit, de toute évidence, s'attacher à réaliser des entreprises dépassant le cadre particulier des divers pays qui la composent, entreprises où s'affirme l'étroite solidarité des diverses communautés dont le jeu harmonieux constitue la Fédération. Il nous appartient donc de matérialiser les besoins convergents de l'Indochine française dans des œuvres d'intérêt général, d'une ampleur et d'une importance exceptionnelle, qui soient dignes du génie de la France.

Placée sous le signe de cet idéal élevé, n'ayant en vue que des buts désintéressés, cherchant, d'autre part, à satisfaire, en même temps que le goût traditionnel de la culture commun à toute l'Union, le souci légitime de former des élites modernes dans les meilleures conditions morales possibles, la cité universitaire de Hanoï me paraît un objet digne de l'enthousiasme collectif de l'Indochine

À cette réalisation impériale, capable de soutenir et d'exalter notre effort je vous demande une collaboration unanime et sans réserve. Vous aurez ainsi bien mérité de la France et de l'Indochine. (OFI)

Les audiences du gouverneur général
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 19 juillet 1942)

Saïgon, 18 juillet. — Dans la soirée, le vice-amiral d'escadre et madame Jean Decoux se sont rendus au Théâtre municipal pour écouter une conférence de M. Taboulet, organisé par la Légion française des combattants au bénéfice de la Cité universitaire. (OFI)

Avez-vous versé votre obole à l'œuvre de la cité universitaire ?
(*L'Écho annamite*, 3 août 1942)

Visite aux chantiers de la Cité Universitaire
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 29 novembre 1942)

HANOI, 28 Novembre. (Ofi). – Le 28 au matin, le Vice-Amiral d'Escadre Jean Decoux, Gouverneur Général de l'Indochine, accompagné de M. Haelewyn, directeur de son cabinet, est allé visiter les travaux de la Cité Universitaire.

Le Gouverneur général a été accueilli à sa descente de voiture par M. Longeaux, adjoint à M. Corbet, Inspecteur en chef de l'Instruction Publique, représentant M. le Directeur de l'Instruction Publique absent ; M. Godard, architecte, chef de l'arrondissement des bâtiments civils ; et par les entrepreneurs de la Cité, MM. Le-van-Can et Trinh-quy-Khan.

Le Chef de la Fédération a visité successivement les 2 pavillons en construction.

Le pavillon n° 1 est en voie d'achèvement et sera occupé par les élèves dès la rentrée de Janvier. On termine actuellement l'installation des box individuels des élèves dans les différents dortoirs et on achève la pose des canalisations électriques.

Ce pavillon (comme d'ailleurs chacun des autres), est destiné à recevoir 80 étudiants répartis en 8 dortoirs. Chaque dortoir a son groupe sanitaire (lavabos, douches, etc.) et dispose d'une penderie avec armoires individuelles. Chaque box comprend le lit, une armoire personnelle, des étagères et une table secrétaire mobile avec lampe individuelle.

En attendant la construction du pavillon restaurant, les élèves seront admis à prendre leurs repas dans le pavillon d'habitation et les sous-sols ont été aménagés pour permettre le fonctionnement provisoire du restaurant.

Après avoir parcouru les différents étages, l'Amiral s'est arrêté dans le hall pour examiner la maquette d'ensemble de la Cité Universitaire qui va être prochainement exposée à la Foire de Saïgon.

L'Amiral a fait ensuite le tour du pavillon n° 2 dont les travaux sont activement poussés et atteignent maintenant le plancher du 2e étage. Un pavillon identique au précédent sera mis à la disposition du élèves après les fêtes du Têt.

Une vaste étendue de terrains déjà remblayée devant le. premier pavillon sera utilisée provisoirement comme terrain de sports en attendant l'achèvement du stade définitif dont le remblaiement va être incessamment commencé.

Deux autres pavillons des élèves, identiques eux aussi au premier, vont être ms en chantier dès les premiers jours de Janvier en même temps que les pavillons d'habitation du Directeur et de l'économe. Ces bâtiments seront prêts à être utilisés en Septembre 1943.

Enfin, on dresse actuellement le projet du pavillon général comprenant : bibliothèques, salles des fêtes et de conférence, et des salles de jeux et de repos, L'ouverture des chantiers de ce pavillon est prévue pour le mois de Mai prochain. Vivement intéressé par cette visite, l'Amiral a regagné à 9 heures le Palais Puginier après avoir adressé ses félicitations à tous ceux qui ont collaboré à la progression satisfaisante des travaux.

À LA CITÉ UNIVERSITAIRE
(*L'Écho annamite*, 11 décembre 1942)

Un premier pavillon de la Cité Universitaire complètement installé sera ouvert aux pensionnaires à partir du 3 Janvier 1943.

Ce pavillon, qui pourra recevoir des étudiants jusqu'à concurrence de quatre-vingt places, est doté de tout le confort ultramoderne et d'une organisation intérieure parfaitement adaptée aux conditions de vie des résidents éventuels.

Un restaurant, qui fonctionnera à l'intérieur même de la Cité, permettra aux pensionnaires de prendre leurs repas sur place.

Afin de donner toutes facilités aux étudiants, l'Administration consent à leur accorder un avant-goût absolument exceptionnel ! Le prix de pension (logement et nourriture) ne s'élèvera qu'à 20 piastres par mois.

Les inscriptions sont d'ores et déjà reçues au Secrétariat de l'Université Indochinoise. Étant donné le nombre restreint de places, les étudiants ont le plus grand intérêt à se hâter de déposer leur candidature, laquelle prendra rang selon l'ordre d'arrivée.

Les demandes tardives risquent de ne pouvoir être prise en considération.

Au moment où le coût de la vie et la rareté du logement deviennent des problèmes préoccupants, les familles des étudiants, comme les étudiants eux-mêmes, ne

manqueront certainement pas d'apprécier à sa juste valeur l'effort remarquable que le Gouvernement Général vient de faire en leur faveur.

Visite d'information à la cité universitaire Jean Decoux
(*L'Écho annamite*, 18 décembre 1942)

Hanoï : 18 décembre. Ofi. — Le jeudi 17 décembre 1942, l'Université indochinoise a organisé, au profit de ses étudiants, une visite d'information à la cité universitaire Jean Decoux. Les directeurs et les professeurs des diverses facultés et écoles étaient cordialement invités à participer à cette manifestation.

Grâce à l'amabilité bienveillante de M. le général commandant supérieur Mordant, huit camions ont été mis à la disposition des étudiants par l'autorité militaire. Les véhicules, rangés place du Théâtre municipal, à 8 heures et quart, attendaient les étudiants qui assistaient à la conférence donnée par M. le professeur Huard.

A l'issue de cette conférence, les étudiants ont pris place dans les camions à 9 heures. Le convoi prit la direction de la cité universitaire, empruntant le boulevard Carreau, les routes de Hué et de Bach-Mai. La visite était conduite par M. Corbet, inspecteur en chef, représentant le directeur de l'Instruction publique, M. Agard, secrétaire de l'Université indochinoise, et M. Lafon[7] , secrétaire de la cité universitaire.

Parmi les visiteurs, on remarque la présence de M. Galliard, directeur de la faculté de médecine, MM. Daléas, Grenier, Boley, Cousin et Bonnet, professeurs titulaires de cette faculté, MM. [Raymond] Guillien et Comby, professeurs agrégés de la faculté de droit, et M. Hoffet, professeur de l'École supérieure des sciences. Ils étaient reçus, au perron de la cité universitaire, par MM. Corbet et Agard, ainsi que par M. Lafon et M. Moncet, architecte des bâtiments civils chargé de la construction de la Cité.

Les étudiants et étudiantes arrivèrent à 9 heures 20 en joyeux convoi et se sont rangés avec ordre en bas du perron, M Corbet leur fit une petite allocution très applaudie et les invita à visiter la Cité. Après avoir admiré les façades et joui de la vue d'ensemble, ils pénétrèrent dans le vaste hall du rez-de-chaussée, visitèrent les sous-sol puis se dirigèrent vers un des dortoirs, complètement aménagé, où des explications techniques leur furent longuement données par M. Moncet.

Les dortoirs sont aménagés avec beaucoup de simplicité et d'art, tout en offrant la maximum de confort moderne aux pensionnaires. Chaque dortoir se divise en dix box, chacun comportant un lit, avec matelas, draps et moustiquaire, une armoire, une étagère à la tête du lit, une petite table avec tabouret et éclairage de côté et pouvant se refermer après usage pour servir ainsi de casier et de bahut. Chaque box est séparé de celui d'en face par un rideau épais. Au fond du dortoir est disposée une penderie.

À l'entrée du dortoir, des deux côtés, se trouvent des installations sanitaires et un cabinet de toilette, avec cinq lavabos et deux douches. L'ensemble présente un aspect charmant et confortable. La vie en communauté des étudiants sera, de ce fait, un véritable plaisir, d'autant plus que les pensionnaires seront dans les meilleures conditions de logement, de nourriture et d'hygiène susceptibles de leur mettre de travailler avec le maximum de rendement intellectuel.

La vue qui s'étend du second étage de la Cité offre un panorama magnifique sur la ville et la campagne. Le rez-de-chaussée comporte deux dortoirs, le premier étage quatre et le deuxième étage deux, ce qui porte le nombre de dortoirs à huit et le nombre de places à 80. Le réfectoire provisoire est disposé au sous-sol, à proximité de

---

[7] Probablement Émile Lafon : pharmacien 59, rue Paul-Bert, ancien combattant, membre du comité de la Société des courses, vice-président de l'Aéro-club Nord-Indochine…

l'office. Un garage à bicyclettes est aménagé du côté opposé, séparé du réfectoire par un long couloir.

Le premier pavillon de la cité universitaire est actuellement achevé. Il recevra les résidents à partir du 3 janvier 1943. Le deuxième pavillon est en voie d'achèvement. Les étudiants se sont rendus sans doute compte du grand intérêt que le gouvernement général leur porte et du réel sacrifice qu'il s'impose afin de les doter, dans les circonstances présentes, d'un véritable foyer.

Ils ont tout intérêt à adresser d'urgence leurs demandes de candidatures, lesquelles atteignent déjà, d'ailleurs, le nombre des places disponibles. Mais les demandes tardives seront examinées au fur et à mesure que des vacances viendraient à se produire et dans l'ordre d'arrivée en ce qui concerne l'admission au deuxième pavillon

---

Le Théâtre au profit du Secours National et de la Cité Universitaire
(*L'Écho annamite*, 31 mars 1943)

Le Chef du Service local de l'I.P.P. [Information, presse, propagande] vient de verser une somme de 8.049 p. 45, moitié au profit du Secours National et moitié au profit de la Cité Universitaire, provenant du reliquat des recettes de la tournée théâtrale effectuée par la troupe Quôc Gia Kick Doân pendant le dernier trimestre 1942.

Rappelons, à ce sujet, que cette troupe avait été constituée sous le patronage du Service local de l'I. P. P., par M. Nguyên thanh Diêm, *huyên* honoraire, chef de canton à Vinh Long, avec la concours de la grande vedette cochinchinoise Nam-Phi.

La cité universitaire
(*L'Écho annamite*, 16 avril 1943)

Hier plus ou moins livrés à eux-mêmes dans une ville souvent inconnue pour eux, dans des conditions économiques devenues d'année en année de plus en plus exceptionnelles, les étudiants indochinois sont, aujourd'hui, l'objet de la sollicitude du gouvernement de la Révolution nationale : la cité universitaire, sortie de terre par l'impulsion créatrice et la volonté tenace de l'amiral Decoux, leur offre aujourd'hui l'abri sûr où ils peuvent, dans des conditions matérielles (20 p. 00 de pension par mois !) et morales remarquablement privilégiées, poursuivre paisiblement leurs études, ainsi protégés à l'orée de leur vie, d'une bonne partie des difficultés sui assaillent si souvent la jeunesse laborieuse.

Le premier bâtiment, dit de Cochinchine, a été entièrement terminé le 26 décembre 1942 et, dès le 1er janvier 1943, les étudiants l'occupaient. Ceux qui l'ont visité ont pu se rendre compte du confort de ses dortoirs avec chambrettes individuelles, de son hall, pourvus d'un mobilier confortable aux lignes sobres et modernes.

Ce pavillon sera entouré de perspectives agréables ; les travaux aux abords, commencés le 15 décembre 1942, ont été terminés le 1er février. Une belle allée de 6 mètres de large court autour du bâtiment ; de beaux gazons l'environnent parmi lesquels des arbustes sélectionnés ont été plantés par les soins du service du Pépinières de la ville de Hanoï.

Un deuxième pavillon analogue au premier doit être achevé au début d'avril.

Un troisième, puis un quatrième pavillon ont encore été mis en chantier courant février, ainsi que les logements de la direction.

Le montant total de l'adjudication des pavillons nº 3 et 4, du bâtiment de l'économat, et bâtiment de la direction est de 352.000 piastres. Le prix des deux

premiers pavillons a été légèrement inférieur à 250.000 et 275.000 piastres, adductions, évacuation et travaux intérieurs compris ; il atteindra 375.000 piastres pour le troisième ainsi que pour le quatrième.

Un pavillon général, qui abritera la vie collective de la Cité est à l'étude, et le début des travaux est prévu pour le mois de mai 1943.

Enfin, des travaux de remblai représentant un cubage total de 12.000 mètres cubes ont été entrepris dès le mois de décembre 1942 et doivent être terminés dès mai 1943 Ils faciliteront l'accès de la Cité et la liaison ultérieure des bâtiments avec la route de Hué.

Ces quelques renseignements donnent une idée de l'importance de l'œuvre entreprise grâce à la sollicitude constante de l'amiral Decoux envers la jeunesse intellectuelle qui est appelée, dans un avenir proche, à guider la Fédération vers la destin fécond qu'aura forgé la tenace collaboration franco-annamite. L'ampleur des travaux, la rapidité avec laquelle, sans faiblir un instant, ils ont été et sont menés jusqu'à leur achèvement total, l'effort financier consenti pour les réaliser, tout cela, l'élite, la jeunesse de ce pays en a la claire conscience ; heureuse et fière de la confiance qui lui a été, à juste titre, faite, elle aura à cœur de s'en montrer digne, en travaillant, avec une volonté accrue, pour la cause du Viêt-nam et pour celle de la France, fraternellement associés.

URBANISME ET ARCHITECTURE EN INDOCHINE
(*L'Écho annamite*, 10 novembre 1943)

La revue « Indochine » vient de faire paraître un numéro spécial consacré à l'*Urbanisme en Indochine*. Nous nous permettons de reproduire ci-dessous un de ses beaux articles qui lui a servi de préface. N. D. L. R.

[…] Des efforts louables se poursuivent partout en vue de rapprocher les constructions nouvelles de chaque pays, sinon systématiquement, du moins occasionnellement, du style traditionnel local, celui-ci se trouvant d'ailleurs, par ses origines mêmes, parfaitement adapté au climat et aux conditions locales d'existence.

Qu'il s'agisse des pays annamites, du Cambodge ou du Laos, nous assistons déjà dans ce domaine à des essais fort encourageants. Quelques édifices particulièrement réussis ont eu, à cet égard, le mérite de faire figure de précurseurs. Citons notamment le Musée Blanchard-de-la-Brosse et le Monument du Souvenir à Saïgon, en ce qui concerne l'art annamite ; le Musée Albert-Sarraut à Phnompenh, pour l'art cambodgien, et le bungalow de Stung-treng, directement influencé par l'art laotien.

Ils ne sont plus seuls désormais.

La cité universitaire de Hanoï, les maisons pour logements d'officiers dernièrement élevées dans cette même ville, l'église toute récente du cap Saint-Jacques et, enfin, de nombreux édifices des dernières foires et expositions de Hanoï et Saïgon, sont là désormais pour attester que l'art indochinois a su donner naissance, en matière d'architecture, à une formule qui lui est propre.

Grâces soient rendues ici aux hommes de goût qui contribuèrent à rénover l'art de la construction en Indochine. […] N'oublions pas de rappeler tout spécialement le Groupement des architectes d'Indochine, présidé par M. Masson et que M. Chauchon, avec son extrême modestie, anime de sa flamme et de son expérience. Ce groupement, depuis plusieurs années, travaille en équipe dans le Sud-Indochinois suivant une formule corporative conforme aux principes essentiels de la Révolution nationale. Il a eu aussi le rare mérite de stimuler les jeunes architectes cochinchinois, et de leur donner confiance en eux-mêmes. Nous lui devons déjà la cité universitaire de Hanoï qui sera l'un des

orgueils de la Fédération, et, surtout, la splendide réalisation de la dernière exposition de Saïgon. De nombreux autres projets, auxquels travaillent les architectes de ce groupement, verront bientôt le jour ; ils sont appelés très certainement à remporter le même succès.

Discours de l'amiral Decoux devant le Conseil fédéral de l'Indochine
(*L'Écho annamite*, 23 décembre 1943)

[…] La cité universitaire, où un deuxième papillon a été mis en service, héberge 160 étudiants, dont 150 indochinois, dans des conditions alliant l'économie au confort. Deux nouveaux pavillons vont été bientôt achevés. […]

Cité universitaire de Hanoï
(*L'Écho annamite*, 13 janvier 1944)

Les étudiants qui étaient précédemment hébergés à la cité universitaire, de Hanoï, sont informés que leurs places leur seront conservées jusqu'au 10 janvier. Passé ce délai, il sera disposé de ces places en faveur de nouveaux candidats.

EN ÉCOUTANT M. BIGORGNE, INSPECTEUR GÉNÉRAL DES TRAVAUX PUBLICS
Quatre ans de grands travaux en Indochine
(*Indochine, hebdomadaire illustré*, 20 juillet 1944)

À Hanoï, la cité universitaire [est] conçue pour grouper en huit pavillons 640 élèves venus de tous les points de l'Union indochinoise (deux pavillons déjà en service, un troisième sur le point d'être achevé, un autre qui le sera pour la rentrée d'octobre)

Travail, famille, patrie, France
sont les quatre impératifs naturels et catégoriques de notre enseignement indochinois
(*Indochine, hebdomadaire illustré*, 20 juillet 1944) [8]

Nous dit M. CHARTON, directeur de l'Instruction publique, qui a bien voulu nous faire l'exposé ci-dessous :

[…] Création de valeur profonde et de grande portée : la Cité universitaire, c'est là l'œuvre, propre, personnelle de l'Amiral ; elle a grandi, surgi du sol, suivant sa volonté ; un quartier universitaire de Hanoï est né, spacieux, ouvert ; un ensemble imposant de bâtiments sont déjà debout, ils vont pouvoir loger, recevoir 300 étudiants. La Cité universitaire est maintenant entrée dans les mœurs et la vie quotidienne de l'Université. Elle en est l'image et le prolongement, la face vivante et matérielle, mais elle est aussi,

---

[8] Archives de Germaine Pailhoux, née Guyonnet. Remerciements à Anne-Sarah David et Pierre du Bourg.

dans sa hardiesse, un acte de volonté et de confiance : une prise de possession de l'avenir. […]

Amiral Jean Decoux,
À la barre de l'Indochine,
Plon, 1950, 510 p.

[402] J'ai parlé plus haut de la grave erreur qui avait été commise en laissant un trop grand nombre de jeunes intellectuels indochinois, aller compléter leur formation dans des facultés métropolitaines. Sans doute ne pouvais-je songer à réformer les mœurs dans ce domaine, puisque aussi bien la question ne se posait pas pendant la durée de mon gouvernement général en raison de la rupture des communications avec la métropole,

J'ai tenu, du moins, à préparer les voies pour l'avenir, en posant en principe que lors de la reprise des liaisons normales avec la France, ne devraient être envoyés en France qu'un tout petit nombre d'étudiants, sélectionnés avec soin, et jusqu'à concurrence des places qui pourraient leur être offertes à leur retour en Indochine. Encore conviendrait-il d'exercer une surveillance et un contrôle vigilants sur les intéressés, pendant toute la durée de leur séjour dans la mère patrie, de façon à les soustraire aux mauvaises fréquentations, et aux propagandes dangereuses ou subversives.

La prise en considération d'un tel principe impliquait nécessairement, dans mon esprit, le développement méthodique et [403] parallèle de l'Université indochinoise. Et cet essor s'imposait d'une façon d'autant plus inéluctable et pressante, que l'isolement momentané de l'Indochine rendait nécessaire, sans plus attendre, la délivrance des diplômes locaux à des jeunes gens qui, en temps normal, seraient allés terminer leur formation en France.

Ainsi fut créée à l'Université de Hanoï l' « École des sciences » qui, dès son ouverture, jouit d'une grande faveur parmi la jeunesse estudiantine. Pour une raison identique, la section d'Architecture de l'École des Beaux-Arts se vit transformer, en 1943, en une « École d'Architecture », délivrant des brevets d'architectes ayant la même valeur que ceux obtenus dans la métropole.

Enfin, pour consacrer définitivement l'essor de l'Université, et attacher davantage encore les étudiants à ceux-ci, à une époque où les difficultés de l'existence devenaient de plus en plus préoccupantes, je décidai la construction d'une « cité universitaire » qui, par sa conception et sa réalisation, fût de nature à honorer notre pays. Activement entreprise en 1942, cette cité était, en 1944, très avancée, et les années 1945 et 1946 devaient en voir le parachèvement. Il est à souhaiter que cette œuvre française, dont les différentes étapes eurent, sur le plan politique, un si grand retentissement, soit activement poursuivie et terminée, dès que les circonstances le permettront.

……

[458] Avant mon arrivée au pouvoir, il avait été question depuis fort longtemps de cette grande [459] idée (la « cité universitaire » de Hanoï) mais les années passaient, et les étudiants indochinois continuaient à vivre à Hanoï dans des conditions précaires, et même lamentables. Peu de temps après ma prise de fonctions, je pris la décision d'aboutir, et de réaliser sans délai cette cité. Un vaste programme, dont le gouvernement général définit les données essentielles, fut aussitôt mis au concours entre les meilleurs architectes français et indochinois (octobre 1941). Le meilleur projet retenu et primé fut immédiatement mis à exécution, sur un superbe emplacement de périphérie de Hanoï. D'année en année, les pavillons s'édifièrent à une cadence rapide, si bien qu'au moment du coup de force, la nouvelle cité comprenait déjà quatre pavillons pouvant loger chacun 80 étudiants, plusieurs villas destinées à la direction, le

tout pratiquement achevé, ainsi qu'un pavillon général en cours de construction. Cette réalisation eut dans tout le pays un énorme retentissement.